

BULLETIN BIMESTRIEL

DE L'A.D.I.R.

Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DÉPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 241, BD ST-GERMAIN, PARIS 7^e - (1) 45 51 34 14

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 21 MARS 1991

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ ouvre la séance et lit les noms des camarades qui nous ont quittées depuis l'année dernière :

Christiane Albert, de Thisy ; Adrienne Blanchard, de Compiègne ; Paulette Borredon, de Cannes ; Anne-Marie Boumier, de Tours ; Suzanne Brouste, de Sceaux ; Odette Cachat, de Taninges ; Louise Cardelec, de Dives-sur-Mer ; Yvonne Chapelle, de Bordeaux ; Marguerite Cohen-Solal, de Paris ; Maguy Degeorge, de Vichy ; Adrienne Ehlinger, de Sarreguemines ; Odette Fabius, de Paris ; Jeanne Flutre-Labit, de Saint-Lys ; Suzanne Fournery, de Orléans ; Yvonne Frick-Lefèvre, de Villepinte ; Hélène Germont-Buchet, de Paris ; Jackie Guyet, de Saint-Vallier ; Louise Kuntz, de Strasbourg ; Marie Lemius, de Rohrbach-les-Bitche ; Gilberte Lindemann, de Paris ; Berthe Lorang, de Sarreguemines ; Julia Monteux, de Paris ; Mme Perchenet, de Brionne ; Jeanne Picard, de Vincennes ; Carmen Pintelon, de Lille ; Odette Plagne, de Toulouse ; Jacqueline Potiron, de Paris ; Jacqueline Rameil, de Paris ; Raymonde Regnier, de Saint-Genoux-Le-National ; Simone Rohner, de Nice ; Marguerite Vallet, de Nancy ; Adrienne Ventejoux, de Paris ; Carmen Wonner, de Hadondange.

Elle ajoute les noms de quatre amis de l'A.D.I.R. qui nous ont été particulièrement proches et qui sont d'abord :

- Caroline Ferriday qui a créé les "Amis de l'A.D.I.R." américains,

- M. Henry Bizot, M. Jean Bailloux et le Docteur Rist, nos soutiens généreux et fidèles des "Amis de l'A.D.I.R." France. Elle demande d'unir à tous ces noms les noms des camarades qui nous ont quittées depuis le jour de notre arrestation jusqu'à aujourd'hui.

(Une minute de silence est observée)

4^e P. 4616

"Mes chères Camarades,

"Il y a toujours au début de nos assemblées ce que j'appellerai des "présences-absences", "absences" puisque, hélas ! nos rangs diminuent tous les jours, "présences" parce que toutes celles qui nous ont quittées sont dans nos coeurs, vivent dans nos actions et que tous nos efforts dans notre association c'est pour être dignes d'elles et de l'exemple qu'elles nous ont donné.

"Je voudrais ici évoquer très particulièrement celui de Jacqueline Rameil. Jacqueline, vous le savez, a été pendant très longtemps non seulement membre du conseil d'administration, mais Rédactrice en Chef de *Voix et Visages*. Elle a compté beaucoup pour chacune d'entre nous. Avec notre bulletin : elle allait toucher les isolées, les malades, celles que l'âge retenait loin de nos réunions. Nous lui

avons rendu hommage dans le journal. Rappelons ici seulement que la grande résistante qu'elle fut a apporté ses dernières forces à faire ce numéro si beau pour commémorer l'anniversaire de l'Appel du 18 juin, et c'est bien ainsi.

"Je pense aussi avec grande peine à notre chère Maguy Degeorge. Elle aussi depuis les débuts de l'A.D.I.R., membre du conseil d'administration et notre déléguée à Clermont-Ferrand et à Vichy. Elle a beaucoup aussi marqué notre vie. Elle est restée spécialement chère à son cher commando de Hanovre qu'elle réunissait chaque année à Vichy.

"Et puis je voudrais aussi évoquer avec vous la très chère figure d'Anne-Marie Boumier. Nous n'avons pas pu la voir les toutes dernières années parce qu'elle était quand même très âgée mais elle est venue longtemps et fidèlement.



A l'Arc de Triomphe, le 21 mars 1991, la "chaîne" pour ranimer la Flamme...

(Photo A.P.P.)

lement à nos assemblées. Dans la vie de l'A.D.I.R. Anne-Marie a joué un rôle capital car elle a été notre secrétaire générale à une époque où, les plus grandes difficultés étant passées, nos camarades ayant un peu surmonté les épreuves terribles du retour, notre association avait besoin d'être organisée. Elle avait pour cela toutes les qualités requises et cette fermeté souriante qui ne s'est jamais démentie et qu'elle avait déjà – ses camarades de prison et de forteresse en témoignent – quand elle était en captivité.

“Je ne peux pas non plus, puisqu'elle est morte depuis notre dernière assemblée générale, ne pas vous redire ici ce que nous devons à Caroline Ferriday. Sans elle je ne sais pas si nous aurions pu continuer car les “Amis de l'A.D.I.R.” nous ont toujours apporté une aide considérable qui nous a permis, en particulier ces dernières années, d'avoir un lit dans la Maison médicale Marcel Paul de Fleury-Mérogis. Caroline était encore beaucoup plus que cela. Elle était une amie de notre association, une sœur pour chacune ; elle nous a aidées à faire reconnaître d'abord, puis à indemniser ensuite les victimes d'expériences pseudo-médicales. Elle a apporté à cette action toute son intelligence, toute sa générosité, puisqu'elle avait réussi à faire recevoir une cinquantaine de victimes d'expériences pseudo-médicales polonaises par le Sénat américain.

“Mes chères camarades, l'A.D.I.R. s'est bâtie avec les mortes et les vivantes. C'est le même tissu étroitement uni et étroitement lié, et parmi les vivantes il y a les absentes. Comme elles ont du regret de n'être pas avec nous aujourd'hui ! Aussi je pense à elles et je vous demande de penser à elles. Elles nous ont écrit et je ne peux vous lire toutes les lettres, ni même prononcer tous les noms. Vous les trouverez dans le numéro du bulletin de notre assemblée générale mais je sais que la plupart d'entre celles qui ne sont pas là c'est en raison de leur état de santé ; je ne peux que leur adresser en notre nom à toutes, nos vœux et nos pensées les plus affectueuses.”

Liste des excusées

M^{es} Marie Gonin, Agnès Gillet, Françoise Archippe, Braun, Hélène Joly, Elise Perot, Yvonne François, Germaine Guenot, Gabrielle Angles, Reine Mauguere, Odette Pilpoul, Yvonne Kervella Guivarch, Anne-Marie Ker-vella, Alice Salmon, Andrée Gorrand, Lucie Morice, Jeanne Magnan, Carro, Colette Pluvignage, Rose Guérin, Ebagon, Yvette Quelin, Petro, Van Compenolle, Céline Lefevre, Coillot, Leculier, Jacqueline Durand, Madeleine Raisin, Claudie Jourdain, M. Roubenne, May Renault, Henriette Labussière, Renée Cugnet, Georgette Colin, Simone Heraïl, Lise Joyaud, Josette Ambre, Denise Netter, Begoc, Ginette Billard, Andrée Coulon, Lucienne Touquet, Marthe Boissière, Reine Claude, Neige Roger, Scoffie, Merlo, Christiane Borg, Madeleine Liandier, G. Delanette, Simone Perret Nestor, Jeanne Lebrun Berger, M. Lepoutre-Christiaens, Marie-Thérèse Roger, Annie Hervé, Lise Pastor, Henriette Deffieux, Henriette Le Belzic, Gisèle Probst, Madeleine Liandier, Françoise Etheve, Gabrielle Delanette, Germaine Albisetti, Raymonde Barthélémy, Andrée Grazelie, Stein, Germaine Huard, Marie Thanguy, M. Brini, Yvonne Lointier, Yvonne Baron, Andrée Merle, Dr Schrameck, Marthe Scheibel, Elisabeth de Marotte, Marie-Thérèse Moinot, Anne-Marie

Bizot, Anne-Marie Bauer, Denise Klossowski, Madeleine Henry, Marie-Antoinette Marie, Odette Cros, Geneviève Tavernier, Irène Barsacq, Denise Morin, Yvette Morin, Madeleine Maguin, Antoinette Porta-Mazza, Paulette Hauser, Françoise Babilot, Gisèle Lacombe, Alice Pelletier, Suzanne Laurent, Christiane Ravelin, Alice Genty, Bernal, Gabrielle Ferrières, J. Lopez, France Pinhas, Irène Gubier.

Geneviève excuse les co-présidentes et la secrétaire générale de l'Amicale de Ravensbrück et lit leur télégramme :

“Regrettions vivement être absentes vous souhaitons plein succès pour votre assemblée générale et la sortie bien amicalement”.

Mesdames Chombart de Lauwe, Guérin Rose, Lesieur Cécile.

Elle salue Marie-Claude Vaillant-Couturier qui représente l'Amicale d'Auschwitz et qui a excusé Marie-Élisa Nordmann-Cohen, dont l'état n'est pas non plus très brillant.

Elle donne ensuite la parole à Denise Vernay pour le Rapport moral “qui est très important

puisque il est la vie même de notre association”.

Auparavant, Geneviève salue la présence de M. Jacques Delarue. (Applaudissements) “Tout le monde ici, je crois, connaît ses livres et son nom. C'est un grand historien et vous savez aussi bien sûr, que c'est un résistant du mouvement “Combat” et du “MUR”. Il n'a pas été déporté, et d'ailleurs tout le monde n'a pas réussi à être déporté ! Il y en a quelques-unes qui sont dans ce cas-là et vous n'êtes pas le seul, cher ami, à être ici interné-résistant. Nous ne formons qu'une famille, c'est-à-dire des femmes ayant fait de la résistance, ayant été à cause de cela internées ou déportées. Alors vous ne pouvez pas faire partie de notre association parce que, visiblement, vous n'êtes pas une femme, mais vous êtes très proche de nous et nous vous remercions infiniment d'être venu pour nous dire des choses qui nous passionnent et que nous ignorons certainement.”

Miarka, je te passe la parole...

(Applaudissements)

RAPPORT MORAL (Exercice 1990)

M^{me} DENISE VERNAY : Mes amies,

Geneviève vient une fois encore de vous exposer mieux que personne l'esprit de l'A.D.I.R.

Ce rapport est rédigé à l'avance puisqu'il doit être approuvé par notre Bureau, puis par le Conseil d'administration. Depuis lors (cela veut dire que je l'ai rédigé en janvier), la situation internationale a changé : l'offensive terrestre que nous attendions à cette époque s'est terminée victorieusement en cent heures. Reste maintenant à construire la paix. Gabrielle Ferrières, dans le court éditorial du premier *Voix et Visages* de l'année, a formulé les vœux que nous faisons toutes les unes pour les autres et pour notre pays.

C'est dans ce contexte qui est dépassé un peu maintenant que je vais vous présenter, vous lire, au grand regret de mon amie Anise qui souhaiterait tous les ans que je l'apprenne par cœur, ce que les efforts de chacune ont permis de réaliser au sein de l'A.D.I.R. depuis mars dernier où nous avons d'abord à souhaiter la bienvenue à trois nouvelles adhérentes.

Notre cohésion est un atout majeur : les sourires heureux des retrouvailles qui sont sur vos visages font plaisir et nous pensons fort, comme vous l'a dit Geneviève, à celles si nombreuses qui aimeraient tellement être avec nous aujourd'hui, à celles des villes qui ne peuvent aller prendre un train, aux plus isolées dans leur bourg ou leur campagne pour lesquelles le fil du téléphone est le cordon qui les relie à leur déléguée.

La solidarité, l'amitié ce sont les déléguées qui partout les assurent. Je n'en connais pas une qui ne passe des heures au téléphone pour prendre des nouvelles, donner des conseils, couper la solitude d'un après-midi, au détriment de sa vie familiale et de son repos. De chacune, elles connaissent les soucis et les

joies : vous pouvez compter sur elles. Réciproquement, elles comptent sur vous. C'est ainsi que lorsqu'une déléguée disparaît plusieurs de ses compagnes se proposent pour participer aux tâches qui doivent être assurées. Aider oui, les bonnes volontés ne manquent pas. Mais comme il est difficile, car cela est bien lourd, d'en trouver une qui veuille bien assumer la pleine responsabilité de ce poste. C'est dire combien le rôle de déléguée est pris au sérieux. Que de deuils ! Jeanine Dumoulin est morte en 1989 ; Ginette Lebrell, que nous proposons à vos suffrages pour faire partie du Conseil d'administration, assure à Paris cette importante succession, secondée par Jacqueline Fleury, souvent aidée par Suzanne Fredin et assistée par un petit groupe de “téléphonistes” et de “visiteuses”. Charlotte Bachelet, Olive, s'est éteinte en février 1990 ; elle était déjà remplacée dans le Var par Andrée Bouras, excusée aujourd'hui, depuis mai 1987. Maguy Degeorge nous a quittées ; elle avait tenu à assurer ses fonctions à Vichy jusqu'à ses derniers moments ; le Conseil n'a pas encore pu désigner une responsable pour l'Auvergne-Limousin.

Réunion des déléguées

Ce matin, comme chaque année avant l'Assemblée générale, les déléguées se sont retrouvées pour confronter leur travail, leurs difficultés, leurs espoirs. Ce fut l'occasion tout d'abord de remercier très vivement Maggie Saunier, assistante sociale qui, depuis sa retraite, avait mis ses compétences et son dévouement au service de toutes les camarades de l'A.D.I.R., de celles de province comme de celles de Paris et sa région. Répondre aux demandes d'information, suivre les dossiers, débrouiller les cas particuliers, rien n'a jamais

été laissé en suspens. Des problèmes de santé l'ont obligée à renoncer à ce travail si précieux pour nous. Maggie continuera à représenter l'A.D.I.R. au sein du Conseil d'administration de la Maison Marcel Paul où nous avons un lit comme Geneviève vous l'a dit. Merci de tout Maggie et nos vœux de bonne santé. (Applaudissements). Le docteur Annette Chalut, que nombre d'entre nous connaissent, a bien voulu accepter de prendre la relève. Elle est particulièrement qualifiée pour résoudre tous les problèmes afférents aux dossiers de pension ; d'ailleurs elle interviendra tout à l'heure pour vous expliquer les questions nouvelles et complexes qu'ils posent comme vous l'a laissé entendre son article dans le dernier *Voix et Visages* ; elle suivra également le "social" de l'A.D.I.R. bien souvent mêlé aux problèmes médicaux. Merci Annette d'avoir acquiescé à notre appel et de bien vouloir, après ce rapport et celui de Paulette, répondre aux questions éventuelles. Le Conseil d'Administration a pensé qu'il serait bon qu'elle le rejoigne ; c'est pourquoi vous trouverez son nom sur les bulletins de vote.

Rencontres Régionales

La rencontre de Nantua, plus justement "les rencontres" de Nantua furent une belle réussite que nous devons à Rosette Deville aidée de Jeannette Cilia. (Applaudissements). Nous nous sommes recueillis en compagnie d'anciens résistants de la région, maquisards et citadins, avec aussi des membres de leur famille et des jeunes, devant des monuments émouvants dans leur simplicité et avons mieux compris la vie rude de ces compagnons de lutte. Nous n'avons pas encore arrêté le lieu de notre rencontre interrégionale de 1992 ; l'organisation de ces deux journées demande une préparation longue et précise, n'est-ce pas Rosette, n'est-ce pas Jeannette et toutes celles qui les ont précédées, enfin Marie-Louise Bordet et toutes celles de Saint-Étienne. Et c'est un travail en supplément pour la déléguée concernée. Nos camarades du Bordelais ont entrepris une première exploration des possibilités de leurs départs

nous ont assisté au départ de ces flambeaux. Ils ont le soir descendu la Seine où s'est déroulé un magnifique spectacle en "hommage au général de Gaulle et à l'épopée de la France Libre" ; de nombreux feux d'artifice ont animé le ciel de la capitale ; à la Bibliothèque Nationale une vaste exposition ayant pour thème "De Gaulle la conquête de l'Histoire". Le 18 octobre, l'Académie française a dédié sa séance à "De Gaulle écrivain" ; dix conférences se sont tenues au siège de l'Institut intitulées "De Gaulle et l'année 1940". Le 19 novembre, à l'Assemblée nationale, un colloque "De Gaulle et l'Europe" était organisé par l'association PanEurope France. Et surtout, de ce même 19 novembre au 24 novembre, plus de six cents congressistes, venant d'une soixantaine de pays se sont retrouvés à l'UNESCO à Paris, autour de "De Gaulle en son siècle", ils ont traité de tous les aspects de la vie du Général de Gaulle (cf. *Voix et Visages*, n° 222, p. 6). Ces journées internationales ont été un véritable succès tant par les souvenirs évoqués que par les communications de documents et analyses, répartis en une dizaine d'ateliers thématiques. Cette somme sera publiée peut-être dès cette année en cinq volumes qui seront le point de départ obligé de toute étude historique à venir sur le Général de Gaulle.

Il n'y a pas lieu ici de prétendre faire un véritable recensement des ouvrages, expositions, colloques et hommages qui furent consacrés au Général à Paris, à Lille sa ville natale, à Colombey-les-deux-Églises, où nous nous rendons demain, aussi bien qu'à l'étranger et nombre de communes en France. 3 500 plaques reproduisant "l'Appel du 18 juin" ont été apposées sur les mairies ou autres lieux publics (ce nombre a été donné par les fabricants de ces plaques émaillées) ; des rues portant son nom ont été inaugurées et même en décembre, une place à Moscou ; le 28 octobre 1990 fut déclaré "journée du Général de Gaulle" par le maire de Los Angeles où 1 200 personnes participaient à diverses manifestations françaises.

Des timbres à son effigie ont été émis en France, dans de nombreux territoires de la France d'Outre-Mer et à l'étranger. Avec l'aide de l'Institut Charles de Gaulle, la Documentation française a réédité un dossier destiné aux établissements d'enseignement en France et à l'étranger où des copies du film "De Gaulle" (90 min.) par Pierre-



On reconnaît de gauche à droite :
Maguy Saunier, Violette Maurice, Jacqueline Bernier, Ginette Vincent, Olga Folgoas, Ginette Lebrell.

Plus encore que la réunion de ce matin, les comptes rendus d'activité que nous envoient annuellement à cette époque les déléguées sont précieux : en effet douze d'entre elles n'ont pu se déplacer jusqu'à Paris. Ces comptes rendus montrent que les réunions se font moins nombreuses, moins nombreuse l'assistance. Je m'en suis rendu compte lors des déjeuners auxquels j'ai pu me rendre : dans les Hauts-de-Seine, à Elbeuf, Paris, Perpignan, Lyon, Nice et il y a quelques jours à Tours. Partout j'ai apprécié le réel dévouement des organisatrices de ces rencontres. Celles qui n'ont pu en réaliser sont elles-mêmes dans l'impossibilité de se déplacer et leurs compagnes trop dispersées ; elles nous écrivent le chagrin qu'elles en éprouvent et comment elles persévèrent de chez elles à garder les contacts. De Paris, nous essayons de les aider et c'est à nous toutes que je demande un effort pour que l'A.D.I.R. continue à être présente.

ments et nous vous tiendrons au courant car c'est effectivement très difficile d'organiser une réunion de cet ordre.

Les rapports des déléguées montrent aussi que 1990 fut une année particulièrement chargée. "Année de Gaulle", elle devait être, "Année de Gaulle", elle fut. Double, même triple célébration : celle du cinquantième anniversaire de son "Appel du 18 juin", celle du centenaire de sa naissance, du vingtième anniversaire de sa mort. J'envie celles d'entre nous qui ont pu se joindre au pèlerinage londonien des Compagnons où accueil et festivités ont marqué ce cinquantième anniversaire de l'"Appel du 18 juin".

Certes, Paris a été gâté : le 18 juin, inauguration sous l'Arc de Triomphe, d'une plaque portant l'inscription de l'Appel, des flambeaux portés par des Médaillés de la Résistance ou des "Français Libres" s'y sont retrouvés, partis de trois cents hauts-lieux de toute la France et un certain nombre d'entre



"Cinquantenaire de l'Appel à la Résistance (Appel du 18 juin 1940).



Croix de Lorraine sur Marianne symbolique. (noir/rouge et bleu)"

André Boutang et Pierre Lefranc, ont été mises à la disposition des conseillers culturels (version en chinois, anglais et arabe) ainsi que trois cents exemplaires d'une exposition sur la vie et l'œuvre du Général. Un

concours de dissertation a été organisé ayant pour sujet "De Gaulle en son siècle" dans toutes les Alliances françaises (dix lauréats pour 230 candidats ont reçu un colis de livres) comme dans les lycées français à l'étranger ; l'Institut a également permis à onze grandes villes de France de montrer une importante exposition qu'il avait préparée ainsi que cinq autres plus modestes qui ont circulé entre une vingtaine de villes. A Paris, Radio France a présenté les douze kilomètres de bandes dessinées du concours qu'elle avait organisé à l'intention des élèves de CM2 (1 800 lauréats).

Vous avez sûrement eu à connaître de près d'autres initiatives locales auxquelles vous avez été associées. Tout ceci, sans même évoquer les cérémonies traditionnelles qui nous réunissent le 18 juin et en novembre. Je pense qu'il est intéressant de connaître ces diverses manifestations auxquelles pour des raisons évidentes nous n'avons pas pu assister mais qui prouvent le souci national de se souvenir.

Concours national de la Résistance et de la Déportation

Le Concours national de la Résistance et de la Déportation avait, comme il se doit, pour thème "Le Général de Gaulle chef de la France Libre et de la Résistance". Ce sujet éveilla l'intérêt des élèves qui participèrent bien plus nombreux que l'année précédente et la qualité de leurs copies et travaux s'en trouva améliorée : pour les élèves de Troisième près de 32 % de plus et 274 collèges supplémentaires furent touchés, près de 60 % d'augmentation du nombre des Mémoires et 222 collèges participant de plus qu'en 1989 ; les copies des classes de Première et de Terminale ont été en augmentation de plus de 7,5 % pour 45 lycées nouveaux ; en tout 45 980 participants. La distribution des prix



(Photo A.P.P.)

sur le plan national s'est déroulée le 23 novembre en présence de M. Lionel Jospin, Ministre de l'Éducation nationale. Les déléguées avaient participé auparavant, comme tous les ans, à la correction des copies, qu'elles ont trouvé bien meilleures, aux jurys départementaux, aux remises de prix.

En ce début d'année, vous avez dû être sollicitées très tôt et très souvent, puisque le thème du Concours qui vient d'avoir lieu, était "La déportation et les camps nazis de concentration". Je sais combien est pénible de tenir l'engagement qui nous lie d'en témoigner, j'en remercie d'autant plus sincèrement toutes celles qui se sont rendues dans les collèges et lycées.

1990, 45^e anniversaire de la libération des camps, pour une grande partie d'entre nous 45^e anniversaire de notre retour à la liberté. Nous l'avons célébré avec recueillement autour des stèles ou monuments à la déportation. La rénovation de celui de l'île de la Cité, à Paris, est toujours en cours ; le gardienage sera amélioré, les dépliants en français et en anglais seront à la disposition du public qui sera associé à notre prochaine Journée de la Déportation, le dimanche 28 avril où nous pourrons traverser le Musée ouvert provisoirement ce jour-là. Il m'a été permis de faire le tour de ses salles closes et impressionnantes à l'occasion d'une cérémonie du souvenir le 18 octobre 1990, en compagnie de camarades étrangers. Ces représentants de nombreuses associations d'anciens déportés, venus de toute l'Europe et même d'outre-Atlantique, avaient été réunis la veille, dans les salons de l'Élysée, par le Président de la République, désireux de marquer solennellement, et familièrement aussi, ce 45^e anniversaire de la libération des camps.

1990, 45^e anniversaire de la fin des hostilités en Europe, de la chute du nazisme. Si la télévision n'a qu'à peine, à peine, rendu compte des cérémonies du souvenir de la Journée de la Déportation, toutes les chaînes ont diffusé force séries et émissions, reprises ou inédites, histoire ou fiction, qui ont fait vivre, ou revivre, ces années de guerre pour célébrer ce 8 mai en même temps que le Général de Gaulle.

Notre Bulletin

Voix et Visages tente de vous tenir au courant de ce qui concerne le monde combattant, celui des anciens internés et déportés, comme de la vie de l'Association. Nous essayons de le maintenir au niveau où Jacqueline Rameil l'avait soutenu depuis plus de vingt ans. Sa présence souriante, modeste, manque terriblement à ses amies ; son efficacité et son savoir faire manquent de même pour la conception et la réalisation de notre bulletin. Charlotte Nadel s'est offerte pour en prendre la plus lourde part. Elle y apporte, en vraie professionnelle elle aussi, ses compétences, sa minutie dans la mise en page et la relecture des articles. Anise Postel-Vinay propose ses idées et prend la plume chaque fois qu'il est besoin. Marie-Suzanne Binétruy, Anne Fernier de

Seynes, Gabrielle Ferrières, Geneviève et moi-même formons un petit comité de rédaction. Nous aimerais que vous nous fassiez davantage part de vos souvenirs de résistance et de déportation. Nous aimerais également reprendre la rubrique "Des familles dans la résistance". J'ai eu l'occasion lors de déjeuners un peu partout en France d'interroger et d'enregistrer un certain nombre d'entre vous. Je m'excuse auprès d'elles de n'avoir pas encore pu déchiffrer, taper et adresser à leurs auteurs ces "interviews" ; j'espère toujours en avoir le temps, les bandes sont en permanence sur ma table de travail. Elles y restent ! J'ai entendu alors bien souvent associer la famille entière aux engagements dans la résistance qui avaient valu l'arrestation de celle qui parlait ; bien souvent aussi, hélas, j'ai remarqué qu'une dénonciation était à l'origine de cette arrestation.

1990, qui fut pour toute la France "l'Année de Gaulle", fut aussi "l'Année Carpentras", un moment seulement, un moment qui semble bien loin. C'était en mai... Par la force des médias, le sacrilège perpétré au cimetière juif de Carpentras a tenu l'actualité plusieurs semaines, soulevé indignation et inquiétude générales. L'A.D.I.R. par un télégramme s'y est associée. Qu'en est-il de l'enquête toujours en cours ?

Depuis... des événements angoissants d'une ampleur ô combien plus vaste, car 1990 est devenue "l'année du Golfe"...

1990, ce fut aussi le cinquantième anniversaire de la Bataille de France, avec ses héros ignorés, ses morts plus nombreux qu'on ne le pense, de l'ordre de 90 000.

1990, cinquantième anniversaire de l'avènement du régime de Vichy ; un colloque international d'historiens, de nombreux articles et des émissions de radio et de télévision l'ont souligné. Nous pouvons d'ailleurs suivre chaque samedi sur FR3, de 20 heures à 21 heures "Histoire parallèle", diffusion de bandes intégrales d'actualités de l'époque, pour ne pas dire "propagande". Nous en sommes en 1941. Les commentateurs font preuve de mesure. C'est une heure pénible mais instructive par tout ce qu'elle réveille.

Avec Vichy, les premières lois discriminatoires contre les juifs, dès 1940 ; leur cinquantième anniversaire fut marqué par un important colloque organisé par le Centre de Documentation juive contemporaine qui a permis d'analyser causes, modalités et effets de ce statut des juifs. Les Actes en seront publiés s'ajoutant à tout ce qui est fait, avant la disparition des derniers témoins, pour mettre l'Histoire à l'abri des négationnistes. On peut regretter qu'il n'ait été fait nulle mention des mesures prises à l'encontre des réfugiés politiques, en particulier des Républicains espagnols déjà regroupés dans des camps d'internement et remis aux autorités occupantes.

1990, 45^e anniversaire de l'ouverture du procès de Nuremberg auquel la France s'est référée pour voter la loi sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité qui a permis le procès de Klaus Barbie, Barbie qui quitte

régulièrement sa chambre de la prison de Saint-Paul à Lyon pour suivre un traitement dans un hôpital lyonnais. Qu'en est-il des poursuites intentées contre Paul Touvier, ancien chef de la milice et responsable de celle-ci à Lyon courant 1944, arrêté depuis deux ans et qui s'est vu signifier pour la cinquième fois le 3 janvier son maintien en détention provisoire ? L'instruction, dit-on, est presqu'achevée. Qu'en est-il de René Bousquet, haut fonctionnaire sous Vichy, tenu pour un des principaux responsables de la grande rafle du Vel'd'Hiv' en 1942 ? Qu'en est-il de Maurice Papon, ancien secrétaire général de la Préfecture de Gironde de 1942 à 1944, responsable des Affaires juives, qui avait aussi donné des gages à la Résistance ? Il vient de gagner le procès en diffamation qu'il avait intenté contre *le Nouvel Observateur* pour un article publié le 21 juin 1990.

Les "négationnistes" peuvent être poursuivis ; deux arrêtés des 8 et 16 janvier, du Ministre de l'Intérieur ont interdit la circulation et la distribution d'une revue et d'un ouvrage qui sont de nature à "causer des dangers pour l'ordre public". Aujourd'hui même Robert Faurisson passe devant la XVII^e Chambre du Tribunal Correctionnel de Paris sur plainte de différentes Associations en vertu de la loi anti-raciste du 13 juillet 1990, pour un article paru dans son journal *Le révisionniste*.

Les procès se multiplient contre les associations départementales des anciens du S.T.O. qui incluent dans leur dénomination le terme de "déporté". Nos déléguées se montrent très vigilantes sur ce problème loin d'être résorbé.

Ces anniversaires furent l'occasion de publications très nombreuses, ouvrages savants ou témoignages personnels. Le recul du temps a permis des tentatives d'analyse (sinon d'explication) sur le régime totalitaire, sur "l'expérience concentrationnaire et le maintien de l'identité sociale", thème qui a donné lieu à une enquête plus vaste, menée à Lyon, sur les "pathologies somatiques et conditions de vie en détention" ; à Lyon également, en octobre dernier, le XXVI^e Congrès de l'Association française de criminologie a mené une réflexion pluridisciplinaire sur la notion de crimes contre l'humanité. Notre bulletin vous en rendra compte dans un de ses prochains numéros, comme il vous apportera le compte rendu du témoignage posthume de notre camarade médecin, Haïdi Hautval, qui vient d'être édité par Acte Sud *Médecine et crimes contre l'humanité*. Il est en vente à l'entrée de cette salle et Anise Postel-Vinay vous en dira quelques mots. Le frère de notre amie disparue il y a peu de temps ainsi qu'Anise ont renoncé à leurs droits d'auteur en faveur de l'A.D.I.R., comme Germaine Tillion pour son troisième *Ravensbrück*.

Permettez-moi d'insister sur le colloque dont vous avez eu un long compte rendu dans *Voix et Visages* de juillet-octobre (n° 221) "Comment enseigner la Seconde Guerre mondiale dans l'Europe d'aujourd'hui ?". Il fut le premier résultat d'une Convention signée entre le Secrétariat d'Etat chargé des Anciens Combattants et

Victimes de guerre et l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie. Cette Convention a pour objectifs de promouvoir la création d'initiatives d'information historique à but éducatif et culturel, la valorisation des lieux de mémoire et le renouvellement de la conception des cérémonies. Son deuxième effet fut le voyage à Mauthausen d'une centaine de professeurs accompagnés par neuf anciens déportés, organisé par l'Amicale de Mauthausen conjointement avec les deux signataires de cet accord. Deux autres rencontres du même ordre ont eu lieu depuis, l'une à Paris, l'autre à Lyon. C'est une nouveauté et qui doit porter ses fruits. N'est-ce pas aux enseignants de tenter de transmettre notre témoignage lorsqu'il n'y aura plus personne capable de le faire ? Toucher cent professeurs c'est atteindre des milliers d'élèves dans l'avenir.

La FNDIRP vient de créer "La Fondation pour la mémoire de la déportation". L'A.D.I.R. vient de recevoir la liste de son Conseil d'Administration, de ses statuts et de ses buts. Nous n'avons pas encore eu la possibilité de les étudier.

Des camarades, Compagnons de la Libération, tentent de mettre sur pied une "Fondation pour la mémoire de la Résistance". Sera-t-elle en mesure de prendre le relais d'une partie du message que nous essayons de transmettre ?

Comme le disait récemment l'une de vous "il faut toujours finir un rapport sur une note optimiste, tournée vers le futur". Nous sommes heureuses de nous retrouver, heureuses même de parler de notre passé commun si terrible fut-il, ce qui nous permet de faire revivre nos camarades disparues. Nous maintenons notre présence aux cérémonies qui ne perdent en rien en intensité à être quelquefois, à notre demande, moins longues, et nous réservons nos forces pour des actions peut-être plus ciblées, je veux dire par exemple informer des professeurs aussi bien que des élèves. Je n'ai pas besoin de rappeler un des tout premiers moteurs de notre Association, celui de "solidarité". Il est solide comme solidarité ; nos liens d'affection s'élargissent et se resserrent en même temps au cours des années qui passent. Paulette, notre trésorière, va vous dire comment nous les concrétisons en vous donnant lecture de son rapport financier.

(Applaudissements)

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ remercie Denise Vernay, Miarka, pour son rapport moral très exhaustif et très intéressant et rappelle que celles qui ont des questions à poser sur le rapport moral peuvent s'inscrire. Elle annonce la lecture du Rapport financier et passe la parole à Paulette Charpentier.

RAPPORT FINANCIER (Exercice 1990)

Le compte d'exploitation de l'A.D.I.R. au 31 décembre 1990 s'est élevé à 897 319,80 F. Il est supérieur de 42 868 F à celui de 1989 qui est notre année record.

LES RECETTES

A) *Les recettes "réelles"*
B) *Les mouvements de fonds*
(avances et remboursements)

A) *LES RECETTES "RÉELLES"* :
676 661,92 F.

1) *Les cotisations* : 53 070 F, soit légèrement inférieures à celles de 1989. Le montant minimum de la cotisation est toujours fixé à 50 F. Il comprend aussi l'abonnement au Bulletin. Nous laissons à chacune le soin de faire un geste de solidarité en augmentant volontairement leur versement. C'est vraiment un signe de solidarité auquel nous tenons beaucoup. Comme il est dit chaque année, cette majoration est considérée comme un don pour lequel nous vous envoyons un reçu de déductibilité fiscale de 5 % à joindre à votre déclaration d'impôts.

2) *Les dons* : 604 631,72 F

En augmentation très substantielle de 282 129 F.

a) *Les Amis américains de l'A.D.I.R.* : 412 822 F.

Ils sont nos principaux donateurs. Ils ont cette année plus que doublé leur soutien ce qui nous a permis d'équilibrer notre budget.

b) *Les Amis de l'A.D.I.R. France* : 56 620 F inférieur de 22 000 F par rapport à 1989 qui fut une année record.

c) *Le Fonds de Solidarité* : 32 966 F
1989 avait été particulièrement bénéfique ; cette année moins.

d) *Droits d'Auteurs* : 7 019,48 F

Il s'agit de livres "Les Françaises à Ravensbrück" et le dernier "Ravensbrück" de Germaine Tillion que nous remercions vivement.

e) *Légs* : 95 204,24 F

3) *Les subventions* : 18 960 F

Elles sont les mêmes :
O.N.C. (solde 1989) : 9 800 F
O.N.C. (acompte 1990) : 6 000 F
Conseil des Hauts-de-Seine : 3 160 F

La subvention du Conseil de Paris nous est parvenue début janvier 1991 et sera donc incluse dans les comptes de l'exercice en cours.

4) *Recettes diverses* : au total 220 657,88 F
Ce sont :

a) *Intérêts des valeurs* : 29 480,50 F

b) *Suppression du compte bancaire de la Section Parisienne* : 3 950 F

c) Remboursement de prêts 8 000 F

Ces prêts ont été accordés au cours de l'exercice 1990 et remboursés avant la fin de l'exercice.

d) Report à nouveau du Solde de caisse au 31/12/89 : 38 156,42 F

B) AVANCES ET REMBOURSEMENTS

Les Mouvements de fonds (côté Recettes)

1) Avances et remboursements :

102 070,96 F

- Vente de livres : 10 045,00 F

- Don reçu et transmis pour une camarade : 15 760,00 F

- Repas de l'Assemblée Générale : 46 922,00 F

- Repas de la Section Parisienne : 9 450,00 F

- Rencontre Interrégionale de Nantua : 19 240,00 F

- Divers : 653,96 F

2) Mouvement de fonds : (de la banque à CCP et caisse) : 39 000 F

Résumons :

Recettes "Réelles" 676 661,92 F

Mouvements de fonds 220 657,88 F

Total 897 319,80 F

qui correspond bien au compte d'exploitation.

LES DÉPENSES

A) Les dépenses "réelles"

B) Les mouvements de fonds (côté dépenses)

A) LES DÉPENSES "RÉELLES" :

619 082,04 F.

1) L'aide sociale : 172 189,50 F (essentiellement des dons et 2 prêts)

Les dons correspondent à :

- Quatre pensions trimestrielles : 49 000,00 F

- Dons d'été : 43 500,00 F

- Dons d'hiver, comprenant les envois de fleurs ou de friandises à une centaine de camarades âgées alitées ou seules : 54 682,50 F

Ces cadeaux sont toujours reçus avec un très grand plaisir et c'est pour nous aussi un très grand plaisir de lire leurs lettres de remerciements.

- Dons divers : 11 007,00 F

- Dépannage : 6 000,00 F

- Deux prêts remboursés avant la fin de l'exercice 1990 : 8 000,00 F

2) Frais de "fonctionnement" : 141 498,53 F

En hausse d'environ 20 000 F en raison des frais complémentaires entraînés par notre Assemblée Générale 1990.

Dans les frais de fonctionnement, on distingue :

a) Les frais généraux : 83 808,15 F

Ce sont toujours les mêmes : loyers, charges, assurances, poste, téléphone, frais de bureau, frais de déplacements, etc.

Compte rendu financier au 31 décembre 1990

RECETTES

Cotisations	53 070,20	53 070,20
Dons		
Amis Américains	412 822,00	
Amis A.D.I.R. France	56 620,00	
Fonds de solidarité*	32 966,00	
Droits d'auteur	7 019,48	
Legs	95 204,24	604 631,72

Subventions

ONC (solde 1989)	9 800,00	
ONC (acompte 1990)	6 000,00	
Conseil des Hauts-de-Seine	3 160,00	18 960,00

Recettes diverses

Intérêt des valeurs	29 480,50	
Fermerture compte BNP	3 950,00	
Avances et recettes diverses	102 070,96	
Virement CCP à banque	39 000,00	174 501,46
		851 163,38

Remboursement de prêts

8 000,00

859 163,38

Report

38 156,42

Composition du Portefeuille

10 Cie Financière CIC 87	49 180,00	
10 CCCC 9,30 % Mai 88	50 186,50	
20 Charbonnages de France 8,90 %	100 497,00	
20 GO BIP 9 % 89-98	95 044,00	897 319,80
20 Emprunt d'Etat 8,5 % 87-94	40 301,20	
		335 208,70

DÉPENSES

Aide sociale	164 189,50	
Prêts	8 000,00	
		172 189,50

Frais généraux

Loyer	1 000,00	
Charges et assurance	3 330,87	
Fournitures de bureau	21 509,77	
Frais postaux	15 230,30	
Téléphone	9 262,42	
Entretien	11 071,45	
Taxe d'habitation	1 290,00	
Frais de garde titres et compte CCP	608,93	
Réceptions, pourboires et divers	942,23	
Frais de déplacement	4 478,18	
Documentation	224,00	
Achat sonorisation	2 883,00	
Machine à calculer	497,00	
Expert comptable	3 000,00	83 808,15

Dépenses diverses

14 266,65

Ristournes Sections

12 000,36

Assemblée Générale

1990	28 923,37	
1991	2 500,00	31 423,37

Bulletin "Voix et Visages"

108 114,23

Avances et remboursements divers

Mouvements de fonds divers	144 594,25	
Agios	240,03	
Virement de CCP à Banque	39 000,00	183 834,28

Traitements et charges sociales

197 269,78

802 906,32

En caisse au 31 décembre 1990

Espèces	1 283,25	
Banque	80 724,07	
CCP	12 406,16	94 413,48
		897 319,80

Nous avons eu en plus, depuis l'année dernière, les honoraires d'un Expert Comptable obligatoire : 3 000 F

b) *Les dépenses diverses* : 14 266,65 F

- Participation au "Prix National de la Résistance" ;
- Participation à des cérémonies et à des obsèques ;
- Frais de réception ;
- Cotisations diverses.

Si les frais généraux sont en nette augmentation (28 500 F) les dépenses diverses ont été ramenées de 26 500 F en 1989 à seulement 14 266 F cette année.

c) *Ristournes aux sections* : 12 000,36 F

d) *Frais d'Assemblée Générale* : 31 423,37 F

3) *Bulletin "Voix et Visages"* : 108 114,23 F

Le prix de revient est cette année supérieur d'un peu plus de 20 000 F à celui de 1989 en raison des augmentations à la fois du prix du papier et de la composition. Cinq numéros (du n° 217 au 221) ont été tirés à 2 000 exemplaires.

Les frais se répartissent ainsi :

- Frais de montage et de composition : 44 520,35 F
- Frais d'impression : 53 925,93 F
- Frais d'expédition : 9 667,95 F

Je vous rappelle que le bulletin est envoyé gratuitement à toutes nos adhérentes et aux "Amis de l'A.D.I.R."

4) *Traitements et charges sociales* : 197 296,78 F

En hausse de 14 270 F, soit 7,80 %. Pourcentage supérieur à celui du coût de la vie mais qui tient compte des charges sociales qui ont, pour certaines d'entre elles, augmenté.

B) *LES MOUVEMENTS DE FONDS*
(côté dépenses)

Avances et remboursements :
183 824,28 F

1) *Avances* : 57 800 F

Déjeuners et dîners de l'Assemblée Générale plus les inscriptions pour la réunion interrégionale de Nantua.

2) *Remboursements divers* : 86 794,25 F

- Petits remboursements divers : 3 748,85 F
- Transmission d'un don reçu : 10 506,00 F
- Achat de livres pour revente : 17 969,89 F
- Subvention destinée à la Région Parisienne pour le Prix de la Résistance : 25 000,00 F

- Enterrement de Mme Cohen-Solal : 20 356,86 F (1)

3) *Virements* : 39 000 F

De caisse à CCP et à la Banque, auxquels il faut ajouter les agios, soit : 240,03 F

Report du Solde au 31 décembre 1990 : 94 413,48 F

Résumons

Dépenses "Réelles" 619 082,04 F

Mouvements de fonds 183 824,28 F

Solde de caisse 94 413,48 F

Total 897 319,80 F

qui correspond au montant du compte d'exploitation.

LE PORTEFEUILLE

Il est toujours composé d'emprunts d'État.

Il est évalué au 31 décembre 1989 à 335 208,70 F ce qui représente une perte de 4 890,60 F par rapport au 31 décembre 1989.

Je voudrais vous faire part de quelques réflexions que ces chiffres m'ont inspirées :

- Nos frais qui sont les mêmes ont augmenté mais, cependant ils sont incompressibles et indispensables pour pouvoir continuer à assurer la mission que vous nous avez confiée ;

(1) Il y a lieu de noter que Mme Cohen-Solal avait déposé à l'A.D.I.R. il y a deux ans 20 000 F pour couvrir ses frais d'obsèques.

- quant à notre budget s'il est en équilibre, c'est grâce à l'extrême générosité de nos Amis Américains à qui l'A.D.I.R. doit tant ;

- Je veux signaler avec plaisir l'augmentation de votre participation, chères camarades, par des versements au fonds de solidarité, par des legs et par des droits d'auteurs parfois très importants, comme ceux de notre chère Germaine Tillion et son "Ravensbrück" qui nous a rapporté : 4 054 F. Nous l'en remercions de tout cœur. Je souhaite que chacune fasse un tout petit effort pour être à l'unisson des autres.

- Ce sont les *cotisations* qui rentrent le moins bien. Nous sommes de moins en moins nombreuses, raison de plus pour faire un effort supplémentaire.

EN CONCLUSION

Grâce à ce concours de générosité l'A.D.I.R. peut envisager l'année prochaine avec confiance.

(Applaudissements)

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ : Merci Paulette pour ce rapport financier qui est toujours un exercice difficile mais nécessaire car nous n'existerions pas si nous n'avions pas quelques finances. Je vous rappelle donc, si vous avez des questions à poser, de vous inscrire auprès de Jacqueline Mella et je demande aussi aux deux commissaires aux comptes de bien vouloir nous faire le rapport. Vous vous souvenez qu'il s'agit d'Henriette Sens et de Danièle Desclaux-Boeri.

Mme DESCLAUX-BOERI donne lecture du rapport des Commissaires aux comptes, qui est adopté à l'unanimité.

GENEVIEVE met aux suffrages de l'assemblée le renouvellement de nos commissaires aux comptes. Elles sont réélues à l'unanimité.

Le rapport moral, puis le rapport financier sont votés à main levée, et à l'unanimité.

La présidente donne la parole à M. Jacques Delarue en le remerciant encore de s'être déplacé pour nous et de partager avec nous un peu de ses immenses connaissances.

Les Polices allemandes en France pendant l'occupation par JACQUES DELARUE

Le Bureau de votre Association m'a demandé de venir vous parler d'un sujet un peu aride : les polices allemandes en France pendant l'occupation. Vaste sujet... J'en parlais tout à l'heure avec Dominique Veillon, une amie historienne de profession, il y a là le sujet d'un gros livre, je vais essayer de vous dire cela simplement.

Quand nous évoquons cette période c'est au travers de souvenirs personnels et cruels, d'émotions et de sentiments très forts, dans un sens ou dans l'autre, dont votre présence est le témoignage. Nous avons noué pendant cette période des amitiés qui ne cesseront qu'avec la mort, et nous avons aussi accumulé des connaissances, des expériences uniques dans notre vie. Chacun de nous est allé au bout de

lui-même. Nous avons su qui nous étions, et pour la première fois sans doute, parce que nous étions jeunes, mesuré ce que nous pouvions supporter, jusqu'où nous pouvions aller.

Ces sentiments, ces émotions, sont la surface des choses, ils n'expliquent rien. Il faut que nous sachions aussi comment tout cela a fonctionné, comment tout cela est arrivé. En un mot donc, il faut reprendre le déroulement de l'occupation.

C'est une histoire très longue, elle dure plus de quatre années pendant lesquelles les choses ont évolué ; elles ont évolué par les événements extérieurs et aussi suivant les hommes qui se partageaient le pouvoir dont les rivali-

tés, comme la coopération, ont changé au cours du temps et ont influé très grandement sur notre sort.

Quand l'occupation commence, il y a dès le début deux politiques à l'égard de la France. La politique de l'ambassade, l'Ambassadeur Abetz et ses conseillers pensent que si on traite avec un certain ménagement le gouvernement de Vichy, si on ne traite pas les Français trop durement, on pourra en obtenir une coopération, une collaboration importante, au point qu'ils rêvent d'entraîner la France militairement dans l'orbite allemande. Après Mers El-Kébir, il y a dans certaines couches de la société des tentations qui donnent des ouvertures à la propagande anti-anglaise et confortent cette opinion des diplomates.

Les Militaires

Face aux diplomates, les militaires ont une attitude complètement différente. Ils n'attendent rien des Français, ils s'en méfient ; leur position est simple : il faut maintenir l'ordre en France et la sécurité à l'arrière des troupes car la guerre n'est pas finie ; il y a l'Angleterre en face, on ne parle pas encore de l'"Union Soviétique" sauf dans des cercles très élevés et d'une manière extrêmement prudente. Les militaires n'envisagent pas de collaborer. Ils écrivent "notre tâche ne consiste pas à réformer l'administration française mais à faire qu'il n'y ait pas d'incident et que tout se passe aussi bien que possible". Ils détiennent tous les pouvoirs qu'ils exercent sur le plan répressif à l'aide de deux organismes : *la Feld-Gendarmerie* — vous vous souvenez certainement de ces gens qui avaient une chaîne avec une plaque qu'on appellait les "plaques à vache" parce qu'elles ressemblaient un peu à celles qu'on décerne aux animaux de concours — qui s'occupe très peu de la population civile. C'est un peu la prévôté militaire ; et *la Geheim Feld Polizei*, la police militaire de campagne ou police secrète de campagne, qui s'intéresse beaucoup à ce qui se passe dans la population. Vingt-cinq groupes de deux cents hommes arrivent au début, six sont tout de suite rattachés au grand Paris parce que c'est la zone sensible. Tout cela dépend du Gouverneur militaire qui est le général Otto Stulpnagel. L'ensemble est subordonné à un commandement qui se trouve à l'Hôtel Lutétia, dans le même bâtiment où s'est installé le commandement de l'Abwehr.

L'Abwehr

Qu'est-ce que l'Abwehr ? C'est le grand service allemand d'espionnage et de contre-espionnage. Ses premiers objectifs sont d'abord les anciens membres du Deuxième Bureau des Services Spéciaux français. On ignore trop qu'on leur a donné la chasse, qu'un certain nombre de ces militaires ou de ces civils sont arrêtés par les allemands, déférés devant les tribunaux et jugés pour leurs actions de contre-espionnage faites avant la guerre, c'est-à-dire dans des conditions tout à fait normales. Certains sont même exécutés. Puis ils travaillent contre les réseaux d'évasion qui sont parmi les premiers à fonctionner et qui rapatrient vers l'Espagne et l'Angleterre les aviateurs tombés en Hollande, en Belgique, dans le Nord de la France, etc... Très rapidement ils opèrent aussi contre la Résistance.

L'Abwehr a transporté en France ses deux services spécialisés qui travaillaient avant la guerre sur la France. Ses deux postes les plus importants sont Paris, et Dijon qui travaille sur la partie Sud de la France et jusque dans le Nord de l'Italie. On peut penser à priori que ces services qui sont composés de militaires de carrière, d'officiers de tradition, etc... vont bien se conduire. Pas du tout... Le nazisme a déjà tout pourri et on va torturer à l'Hôtel Lutétia, moins certes qu'à la Gestapo, mais c'est là qu'est inauguré pour la première fois une torture qui va devenir extrêmement célèbre, le supplice de la baignoire.

Evénement important, quand la guerre éclate on arrête et on interne tous les ressortissants des pays ennemis, en particulier les ressortissants allemands et autrichiens et on met dans des camps d'internement, pêle-mêle, les allemands anti-nazis qui se sont réfugiés en France, et un certain nombre d'allemands qui sont des agents de l'Abwehr, des espions, pas toujours identifiés comme tels d'ailleurs, et qui vont se trouver mélangés parfois à des voyous. C'est le cas dans un camp ouvert dans le Loiret, le camp de Cépoy. Il y a là une bonne demi-douzaine d'agents allemands qui vont faire la connaissance d'un certain nombre de voyous internés pour des délits de droit commun, parmi lesquels Henri Chamberlin va devenir extrêmement célèbre sous le pseudonyme de "Lafont" de la fameuse bande "Bonny - Lafont". Ces gens s'entendent très bien et quand la débâcle de juin 1940 arrive, on évacue le camp par la route, sous la surveillance de quelques gardiens. La plupart se dispersent rapidement dans la nature. C'est le cas des agents allemands qui emmènent avec eux les voyous dont ils ont apprécié l'esprit de débrouillardise et tout ce monde arrive à Paris. Les allemands rejoignent immédiatement la direction de leurs services installés au Lutétia et ils vont faire très vite embaucher les voyous qui sont leurs copains, lesquels vont obtenir d'eux qu'ils sortent de prison, qu'ils recrutent leurs amis détenus. Ils désignent à la Santé : "celui-là, celui-là, celui-là...". On les libère de force, ils vont devenir les premiers agents français de l'Abwehr puis, peu de temps après, de la Gestapo.

La Gestapo

La Gestapo : son statut est complètement différent. Lors de la campagne de Pologne les militaires ont vu opérer en même temps qu'eux, avançant juste derrière eux, des commandos spéciaux composés d'agents de la Gestapo et du SD, la SIPO und SD, constituée en commandos qui commettent des atrocités et des crimes de guerre. Quand l'invasion de la France est préparée, les militaires s'adressent directement à Hitler et protestent violemment contre le fait qu'on veut leur adjoindre des commandos semblables. Comme Hitler ne veut pas d'histoires à ce moment crucial, avec ses généraux, il interdit effectivement que des commandos de police suivent les troupes. C'est compter sans les astuces de Himmler qui donne immédiatement des ordres secrets à son adjoint Heydrich, devenu chef de toutes les polices au mois de septembre 1939, lequel désigne un jeune capitaine, Helmut Knochen, qui vient de s'illustrer en Hollande en enlevant deux agents de l'Intelligence Service de l'autre côté de la frontière hollandaise. Il constitue un petit groupe de vingt hommes, les habille avec l'uniforme de la Geheim Feld Polizei et c'est clandestinement qu'ils vont entrer à Paris le 14 juin en même temps que les premières troupes allemandes. Le soir ils vont comme des touristes coucher à l'Hôtel du Louvre. Dès le lendemain matin, 15 juin, ils se présentent à la Préfecture de Police et réclament la remise des dossiers des émigrés politiques allemands. On ne peut les leur remettre car, étant des dossiers sensibles, tous les dossiers d'étrangers ont été

embarqués dans une péniche qu'on a expédiée vers le centre de la France et qui a coulé dans un canal. Ils font "choux blanc", mais ils sont à Paris. Ils y sont rapidement rejoints par deux commandos de renfort. L'armée découvre très vite leur existence. Ils vont d'un hôtel à l'autre puis, au mois d'août, ils s'installent franchement et simplement : dans les locaux de la Sûreté qui sont vides, 11 rue des Saussaies ; ce qui va devenir la direction nationale pour la France dans deux hôtels réquisitionnés : 57 boulevard Lannes et 72 avenue Foch (pourquoi pas les beaux quartiers ? C'est le même prix !) et comme les militaires protestent sur leur explicite : "Il va y avoir un grand défilé de la Victoire sur les Champs-Elysées, auquel vont assister Hitler, le maréchal Goebbels, Goering, Himmler... tout le gratin nazi, et ce commando est là pour assurer la sécurité du défilé."

Les militaires ne peuvent pas protester, puis le défilé est repoussé au mois de septembre. L'échec de l'offensive contre l'Angleterre fait qu'il est repoussé de nouveau ; il n'aura finalement jamais lieu mais le commando est arrivé et il y a à Paris une centaine d'hommes de la Gestapo qui n'ont aucun pouvoir. Leur carrière va commencer bizarrement : le 28 août il y a à la fois une ordonnance allemande et un décret de loi de Vichy qui interdit les obédiences maçonniques, ordonne la dissolution des loges et la saisie des archives. Les militaires ne sont pas très intéressés par ce genre de choses et ils acceptent sans discussion que ce soit ces gens de la Gestapo qui s'en chargent. Cela va être très important pour eux : comme on recherche les archives, ils ont le droit de perquisitionner pour les retrouver, si bien que cela leur donne la possibilité de perquisitionner n'importe où, quand ils le désirent en arguant du fait que monsieur X ou monsieur Y avait un ami franc-maçon et que peut-être on a caché des archives chez lui. Très vite, leur pouvoir va s'étendre : l'ordonnance allemande du 27 septembre suivie peu de temps après par la Loi du 3 octobre de Vichy crée le statut des juifs. Là encore les militaires sont récalcitrants et ont quelque répugnance à se mêler des mesures d'exécution, si bien qu'ils ne font aucune objection quand Himmler envoie un de ses délégués, Théo Dannecker qui a le titre de représentant personnel d'Eichmann. Les militaires le laissent se débrouiller avec les affaires juives.

A l'automne 1940, la situation est la suivante : la Gestapo n'a que des pouvoirs extrêmement limités, elle dispose en gros d'une centaine d'hommes. En face d'elle, la Geheim Feld Polizei, militaire, avait 2 500 hommes en juillet et en a 6 000 en septembre. Les militaires sont toujours officiellement détenteurs de tous les pouvoirs. La Gestapo va installer des succursales (si cela intéresse certaines d'entre vous, j'ai toutes les adresses de ces gens-là) mais Geissler, membre de la Gestapo, a été envoyé à Vichy comme agent de liaison des polices. Il y arrive en décembre 1940. On le retrouvera, après l'occupation de la zone sud, chef de la Gestapo de Vichy. Dès l'automne 1940 il y a un partage de pouvoirs et les relations entre les militaires et les SS — puisque la Gestapo c'est la SS — deviennent complexes. Ce sont des relations à la fois de collaboration et de rivalité qui ne cesseront de s'amplifier.

Très vite la Gestapo installée à Paris envoie trois détachements en province, plus ou moins camouflés, toujours sous le prétexte d'affaires maçonniques et juives, mais Himmler, qui est atteint de boulimie administrative et qui a une méfiance terrible des militaires dont il soupçonne le loyalisme à l'égard du régime, harcèle périodiquement Hitler pour obtenir de lui le transfert des pouvoirs de police des militaires aux SS. En février 1942 Hitler donne son accord. Il faut encore choisir l'homme capable de prendre la tête de ce dispositif policier et de tenir tête aux militaires.

Les SS seuls maîtres

Le choix d'Himmler se porte sur un colonel, Oberführer SS, qui est alors chef de la police à Radom en Pologne, où il vient de s'illustrer par la chasse aux juifs et aux ouvriers polonais. Il s'appelle Karl Oberg, il a quarante-cinq ans. Il est promu en quinze jours général de brigade, SS Brigadeführer und Polizei General, donc chef de la SS et de toutes les polices pour la France. Himmler le nomme son représentant personnel ce qui produit toujours un certain effet. Il peut donc discuter d'égal à égal avec les militaires. Il va avoir pour tâche d'assurer la liaison entre tout ce qu'ils représentent, c'est-à-dire la SS et l'ensemble des services de police, avec le commandant militaire en France Heinrich von Stulpnagel qui a succédé à son cousin Otto, avec le commandant en chef du front de l'Ouest, Maréchal von Rundstedt, avec l'Ambassadeur Abetz et avec le gouvernement français de Vichy. Il débarque au Bourget le matin du 5 mai. Himmler voulait l'accompagner lui-même mais, retenu par d'autres obligations, il envoie son second, Heydrich, personnage très important, à ce moment-là Protecteur de Bohême Moravie, qui vient spécialement de Prague pour l'installer à Paris.

Bousquet a été convoqué. Il est venu de Vichy, des conversations ont lieu avec Heydrich, un accord de coopération entre les polices est signé. Un grand banquet suit au Ritz, auquel participent tous les Préfets régionaux de la zone occupée qui ont été convoqués, puis Heydrich reprend l'avion et rentre à Prague. A la fin du mois de mai, un commando tchécoslovaque parachuté de Londres le blesse grièvement et il meurt le 4 juin.

Entre temps la SS a reçu les pouvoirs de police et s'est installée en France. Officiellement elle n'a des pouvoirs qu'à partir du 1^{er} juin mais dès le mois de mai, Oberg commence une énorme réorganisation. Il dissout vingt-trois des vingt-cinq groupes de la Geheim Feld Polizei dont le personnel est incorporé à la Gestapo. Il y a un peu de tout là-dedans, des juges militaires, des employés, des professeurs qui ont été mobilisés. Il y a donc à partir de cette date non plus deux politiques mais trois politiques allemandes en France : celle des militaires, celle des diplomates et celle de la SS.

La SS va tout de suite utiliser les partis collaborationnistes, qui sont nombreux, et elle les utilise contre Vichy comme une sorte d'aiguillon. Il suffit de prendre la presse colla-

boratrice de Paris, elle est d'une violence sans pareille, notamment à l'égard de Vichy. On parle de "Vichy la juive" par exemple ; on parle de "Vichy qui protège les franc-maçons", de "Vichy qui protège les révolutionnaires, les communistes, etc..." et aussi, ce qui n'est pas moins important, c'est que tout ce monde va constituer une sorte d'énorme vivier de recrutement dans lequel l'Abwehr a déjà puisé, mais la Gestapo va y puiser plus largement. On va y recruter des délateurs, des hommes de main, des tortionnaires et des assassins. Et ce sont ces gens qui vont permettre à la Gestapo dont les effectifs ne dépasseront jamais 2 500 à 2 600 hommes lorsque toute la France sera occupée (ce qui est très peu de chose et dont un grand nombre ne parle pas français), ce sont ceux-là, suivis plus tard par la milice, qui vont permettre à la Gestapo de faire dans nos rangs des coups sombres aussi terribles.

En 1942 la Gestapo a installé à travers la France des commandos principaux dans toutes les grandes villes, qui ont détaché des sous-commandos, au total cinquante-trois postes, qui vont se juxtaposer avec ceux que l'Abwehr a déjà installés et qui se sont déplacés. Je ne m'étends pas sur ces mouvements qui sont essentiellement dûs aux périplés de la guerre, certains de ces commandos ayant détaché des sous-commandos dans les petites villes, il y a déjà tout un réseau extrêmement serré sur la France occupée.

La rafle du Vel'd'Hiv

On va voir rapidement que la coopération de Vichy est très importante avec la célèbre rafle de 16/17 juillet 1942, dite "rafle du Vel'd'Hiv". Les opérations ont été ordonnées par les allemands, préparées à partir du fichier juif de la Préfecture de Police ; elles sont effectuées avec la participation de la police française parisienne, plus trois à quatre cents jeunes du PPF qui opèrent sous l'uniforme du PPF. 28 000 arrestations sont prévues à Paris et en banlieue ; des fuites organisées par des mouvements de résistance qui existaient déjà à la Préfecture de Police font qu'il y a quand même 12 884 arrestations, c'est-à-dire 47 % de ce qui était prévu, ce qui est encore énorme. Ces malheureux vont être dirigés vers divers camps, le principal étant celui de Drancy, ouvert au début de 1941 et dont la garde est assurée par la Gendarmerie française et le sera encore pendant environ un an et demi. Tous ces camps sont promis à la déportation plus ou moins rapide ; là encore je ne m'étends pas, mais on joue avec Vichy sur la différence entre les juifs déportables, non-déportables, les français, les maris d'aryennes, les femmes épouses d'aryens ; la véritable raison est que, comme on ne peut pas déporter tout le monde à la fois, on en profite pour faire un semblant de négociation. Pour un allemand — et en particulier pour un SS — un juif français, un juif hollandais, un juif polonais, tout cela n'a pas de sens. Il y a des juifs et ils devront tous finalement être déportés... C'est cela le fond de l'affaire mais on ne le dévoile pas, on joue avec cela, on en profite pour obtenir une coopération plus large de Vichy ; et cette coopération se manifeste sous une autre forme plus pernicieuse encore.

28 septembre 1942

Au mois de juillet 1942 les militaires, par la voie de l'Abwehr, demandent à Vichy d'envoyer un officier de liaison parlant allemand, à Paris, pour la préparation d'une opération commune. Il s'agit d'"aider" Vichy à déetecter les postes émetteurs clandestins qui, en zone sud trafiquent avec Londres. Les allemands disent : "nous avons des spécialistes, nous avons du matériel, nous allons identifier ces émetteurs, moyennant quoi vous pourrez mettre un terme à ce trafic clandestin scandaleux". Vichy accepte et c'est ainsi que le 28 septembre 1942 — retenez bien la date — 280 hommes de l'Abwehr et de la Gestapo pénètrent dans la zone dite "libre". Non seulement Vichy n'y voit aucun inconvénient, mais à peine arrivé, on établit pour chacun d'eux une carte d'identité française avec une fausse identité française. Le ministère de l'Intérieur établit directement ces cartes sur l'ordre du Maréchal et du Ministre de l'Intérieur, on leur remet en même temps des laissez-passer les mettant à l'abri de tous les contrôles de la police française. Un groupe sera d'ailleurs intercepté par la police française tout près de Genève et on téléphonera au ministère de l'Intérieur de Vichy qui confirmera qu'il ne faut absolument pas se mêler de ce qu'ils font.

Le groupe éclate en trois postes principaux : Lyon, Marseille et Montpellier. L'officier français qui a participé aux conversations et qui les accompagne a été désigné simplement parce qu'il parle allemand. C'est le Commandant Desloges, qui s'aperçoit très rapidement que les allemands font le travail prévu mais aussi toutes sortes d'autres choses et il comprend très vite qu'il s'agit d'un détachement précurseur qui prépare l'invasion de la zone libre. Il court à Vichy, il vient prévenir le Ministre de la Guerre qui est le Général Bridoux. Aucune réaction... Il faut dire que le fils du général Bridoux va être à la LVF et ensuite à la Waffen SS où il sera tué. Quand le 11 novembre 1942, les allemands envahissent la zone sud tout est prêt pour les accueillir : les casernements sont repérés, les points stratégiques sont identifiés et le chef du commando, Rolf Müller, installé au Casino de Charbonnières près de Lyon, devient tout naturellement le premier Commandeur de la Gestapo de Lyon. La farce est jouée. Elle s'est jouée avec la collaboration de Vichy.

Collaboration entre les services : un exemple entre mille mais il est très important. Le 14 avril 1943 on découvre à Marseille une boîte aux lettres de la Résistance qui fonctionne sous la fausse appellation commerciale d'"Acropolis" : 122 arrestations suivent. On saisit une quantité énorme de documents qui vont permettre à la Gestapo et à l'Abwehr de reconstituer la totalité de l'organigramme régional des "MUR" et une bonne partie de l'organigramme national. Il y a la collaboration étroite des deux services, en partie à travers deux hommes, le capitaine Hasse-Heyn de l'Abwehr (il a un compte à régler avec les français : arrêté comme espion allemand et transféré en Algérie, il a été condamné à mort par le Tribunal Militaire d'Oran et les allemands ont eu quelque peine à le récupérer

vivant) et l'autre s'appelle Ernst Dunker, alias Delage, qui a été avant la guerre maître d'hôtel sur la Côte d'Azur, parle parfaitement le français et découvre le pouvoir. Il va devenir le véritable chef de fait de la Gestapo de Marseille alors qu'il n'a que le grade de sergent. Ces hommes vont faire des dégâts énormes. On découvre à Marseille l'existence de la boîte aux lettres de la rue Bouteille à Lyon qui va amener d'autres arrestations, grâce à un autre agent français, Robert Moog, qu'on a cru souvent allemand mais est français, recruté par l'Abwehr de Dijon, prêté à la Gestapo et qui fait la navette entre Marseille et Lyon. Il a commencé par s'infiltre à la poudrerie de Toulouse, il a provoqué l'arrestation de la quasi-totalité du réseau "Prunus", un des réseaux Buckmaster. Il est ensuite prêté par l'Abwehr à Marseille, ce qui va entraîner d'abord l'arrestation du Général Delestraint à Paris, puis les arrestations de Calluire, suite logique de cette affaire, qui remonte de Marseille à Lyon, de Lyon à Paris, redescend de Paris à Lyon etc.

Dans cette affaire, collaboration totale, mais en même temps les rivalités continuent. Si nous regardons ce qui se passe à Paris on s'aperçoit que le commandant Oskar Reile, chef de la section et le chef de l'Abwehr se battent contre la mainmise de la Gestapo sur tous les services. Son chef, le colonel Rudolf, va être arrêté en juillet 1944, relâché, de nouveau

vrailler un certain temps et va être arrêté par les gens de la Gestapo six mois après sa fuite de Toulon. La Gestapo l'interroge mais ne découvre pas ses activités, elle pense qu'il fait simplement partie d'un groupe ; il est donc cuisiné à la Gestapo, il est traité assez correctement, on ne le frappe pas. Quand il est interrogé chez Mazuy, il est torturé, finalement il est déporté à Mauthausen. Nous avons appris récemment que, dans les archives allemandes qui se trouvent en Amérique et sont maintenant consultables, l'Abwehr avait un dossier absolument complet sur lui, connaissait toute son activité à Toulon. Une partie a d'ailleurs été procurée par les services italiens de Nice. Si l'Abwehr avait passé à la Gestapo le dossier de Michel Hacq il était à coup sûr condamné à mort et fusillé. Or, l'Abwehr, parfaitement au courant de son arrestation, n'a jamais transmis le dossier. Elle n'était pas concernée par cette affaire : elle n'a pas transmis le dossier. Elle lui a donc sauvé la vie.

En avril 1943 l'offensive de la Gestapo contre l'Abwehr continue. Deux adjoints de l'amiral Canaris, chef de l'Abwehr sont arrêtés. Au début de 1944, nouveaux soupçons de la Gestapo sur l'Abwehr. La Gestapo obtient l'ordre d'Hitler du 13 février 1944 qui prononce la dissolution de l'Abwehr sous prétexte qu'il faut un seul service pour lutter contre l'ensemble des activités clandestines, et le R S H A, c'est-à-dire la Direction Centrale des

une osmose à peu près complète entre la Gestapo à l'intérieur des partis collaborationnistes, le PPF en premier lieu, la Milice également. Cela va se compléter et atteindre son point absolu de convergence et de rivalité au moment de l'attentat du 20 juillet.

Attentat du 20 juillet 1944

L'attentat du 20 juillet 1944, tout le monde s'en souvient : le colonel comte Von Stauffenberg dépose à un mètre d'Hitler sa serviette sous prétexte de se pencher sur la carte. Dans sa serviette il y a une bombe. Il sort quelques minutes après sous le prétexte d'aller téléphoner. Entre temps un autre officier déplace la serviette de l'autre côté du pied de la table en chêne massif. La bombe explose. Stauffenberg qui est dehors entend l'explosion, il téléphone et donne la phrase code qui signifie "cela a marché". Immédiatement les militaires qui sont dans le complot et qui sont à Vienne, à Prague et à Paris sont avertis, tout le monde croit Hitler mort. Dans la nuit du 20 au 21 juillet, les militaires arrêtent tous les chefs de la Gestapo de Paris les uns après les autres, puis les 1 200 SS qui constituent la garnison SS de Paris. On prépare à l'Ecole Militaire un Tribunal et les pelotons d'exécution, puis on apprend l'échec de l'attentat. Von Kluge, qui a succédé depuis peu à Von Rundstedt au commandement du front de l'Ouest et avait laissé faire, adresse immédiatement un télégramme à Berlin pour dénoncer l'attitude inqualifiable et intolérable de Von Stulpnagel, ce qui ne le sauvera pas. Le lendemain matin, 21, les militaires relâchent tous les SS et il se produit un phénomène extraordinaire : tout le monde se tait. Les militaires ne se vantent pas d'avoir arrêté les SS et les SS, peu fiers de s'être laissés arrêter sans opposer la moindre résistance, se gardent bien aussi de le raconter. Si bien qu'il y a une espèce de silence général sur l'opération.

Stulpnagel est rappelé immédiatement en Allemagne. En cours de route il demande à sa voiture de s'arrêter et il se tire une balle dans la tête avec pour seul effet de le rendre aveugle ; soigné, il sera déféré devant le Tribunal du Peuple qui le condamne à mort le 29 août et il sera pendu à la prison de Plötzensee, à Berlin, avec une corde de piano comme les autres. Quant à Von Kluge, il est rapidement limogé et rappelé lui aussi à Berlin le 19 août. Lui aussi fait arrêter sa voiture en route, à Clermont-en-Argonne et se suicide en avalant une dose de cyanure.

Août 1944

Le 17 août, c'est le départ de la Gestapo de Paris. Elle part le jour même où les autorités militaires qui subsistent concluent avec le Consul de Suède, M. Nordling, un accord qui ordonne la libération de toutes les prisons, les hôpitaux, les camps, les lieux de détention, de tous les détenus qui s'y trouvent ainsi que l'arrêt immédiat de tous les trains. Cet accord ne sera pas respecté.

A Compiègne, le chef du camp, Illers, refuse d'exécuter cet accord, le dernier convoi part de Compiègne le 18 août. A Drancy, Aloïs Brunner, une espèce de cinglé — il n'y a pas d'autre



Cinquantenaire anniversaire de l'ouverture du Camp de Drancy, 28 avril 1991.
Monument sur l'emplacement même du camp.

arrêté et s'en tirera péniblement, condamné à 3 ans de prison en avril 1945.

Cas contraire : la concurrence. Il y avait à ce moment-là à Toulon, un commissaire de police, chef de la Sûreté qui s'appelait Michel Hacq. Beaucoup d'entre vous le connaissent. Il s'occupait d'une foule de choses et notamment de la réception des envoyés par sous-marins qui étaient débarqués sur la côte, venant d'Algérie. Prévenu qu'il va être arrêté, en 1943, il s'enfuit, arrive à Paris, il va tra-

Polices Allemandes, absorbe purement et simplement ce qui reste de l'Abwehr. La Gestapo devient seule maîtresse du jeu. L'amiral Canaris démissionne. Par une sorte de hasard extraordinaire, c'est le moment où Darnand, chef de la Milice, vient d'être nommé, le 30 janvier, secrétaire général au maintien de l'ordre en France et où la milice devient "police supplétive". On peut donc dire que toutes les convulsions qui ont eu lieu à l'extérieur dans la rivalité entre les services allemands ont leur répercussion chez nous puisqu'on va assister à

mot — décide d'évacuer vers l'Allemagne, d'expédier à Auschwitz les 1 467 juifs qui s'y trouvent encore. Il a réussi à trouver un train, en gare de Bobigny et quand il arrive pour voir si son train est bien là, il a la surprise d'y trouver installés des blessés et des soldats de la Wehrmacht et un colonel de la Wehrmacht. Il lui ordonne de faire immédiatement évacuer son train pour y mettre ses juifs. Le colonel de la Wehrmacht réplique en disant que ses soldats et ses blessés sont plus importants que les juifs et il refuse pour la première fois d'obéir à un SS. Brunner se précipite à Fresnes. Il se fait remettre, pratiquement le pistolet à la main, par le commandant de la prison, une quarantaine de résistants dont un certain nombre sont juifs et résistants à la fois et dont plusieurs sont condamnés à mort. Le commandant a l'ordre de les fusiller avant de partir. Brunner les lui arrache sous prétexte qu'ils sont juifs et les emmène.

Parmi ces gens il y a un certain nombre de résistants et, notamment, il y en a un, petit par la taille, mais grand par le culot et le courage, Jean Frydman, qui a participé à l'exécution de Philippe Henriot. Son ascendant sur ses camarades l'a fait surnommer "le Général". On sélectionne une quarantaine de ces gens-là, on leur adjoint quelques notables, parmi lesquels le Rabbin Kappel et le constructeur d'avions Marcel Bloch, en tout cinquante-et-un prisonniers qu'on enferme dans le seul wagon de marchandise que Brunner a pu trouver. Le soir du 17 août, Brunner fait accrocher ce wagon dans le train, il y monte avec ses adjoints et ces gens vont partir à leur tour vers la mort. Mais en route, le "général" Frydman, dans la nuit du 21 août, alors que le train n'a fait que 100 ou 120 kilomètres parce que toutes les voies sont coupées, arrive à persuader ses camarades qu'il faut s'évader. Ils agrandissent une ouverture et vingt-sept s'enfuient, lui en tête, dans la nuit près de Morcourt. Ils sont sauvés. Les autres, dont Marcel Bloch, ne voudront pas essayer de s'évader et iront dans les camps où la mort continuera à faucher jusqu'au printemps. Le système concentrationnaire va jouer à plein jusqu'à la fin, comme vous le savez, il va faire les pires ravages pendant ces derniers mois de la guerre.

Je pense que ce système destructeur, que nous avons vécu, et dont je viens de vous tracer un portrait hélas ! beaucoup trop simplifié, mais dont vous connaissez quand même les grandes lignes, doit être aussi conservé dans la Mémoire, parce que c'est elle qui aidera les historiens de l'avenir à comprendre ce qui nous est arrivé.

(Applaudissements)

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ : Vos applaudissements, chères camarades, disent assez à M. Jacques Delarue à quel point sa conférence nous a passionnées.

(Applaudissements)

Nous avons ignoré tout cela même si nous en avons été les victimes, mais c'est pour nous d'un immense intérêt que de comprendre enfin — il était temps, après plus de quarante-cinq ans ! — comment et par qui nous avons été arrêtées. Je pense que certaines d'entre vous ont des questions à poser à Jacques Delarue et je suis sûre qu'il y répondra volontiers.

M. JACQUES DELARUE : Si même vous voulez par la suite m'adresser une lettre par l'intermédiaire de votre association pour des adresses ou des noms dans vos régions, j'ai pratiquement mon bottin à peu près complet, je ne dis pas tout à fait complet, mais presque.

QUESTION : La collaboration économique ?

M. JACQUES DELARUE : La collaboration économique a été traitée en partie avec les fameux voyous dont je vous ai parlé tout à l'heure et qui ont été agents des bureaux d'achat. J'ai traité très largement de ces problèmes des bureaux d'achat ; j'ai d'ailleurs été le premier à en parler dans un livre que j'ai publié il y a déjà pas mal d'années qui s'appelle *Trafic et crimes sous l'occupation**, qui existe toujours, où j'ai décrit comment dans ces bureaux d'achat on avait à la fois une action de basse police : le bureau Masuy où Michel Hacq a été torturé, par exemple, faisait partie de ces fameux bureaux d'achat. On arrêtait des gens, on les torturait, on les livrait à la Gestapo, et en même temps on organisait le pillage économique de la France par l'exploitation et la création du marché noir.

Le marché noir était animé par les bureaux allemands qui ont littéralement vidé la France de ses dernières réserves. L'Allemagne nazie, dès 1935, avait décidé de faire financer son effort de guerre par les pays occupés, j'en ai donné la preuve en indiquant quand et comment avait été créée la grande société centrale qui pilotait le pillage économique de toute l'Europe. Quand on examine les finances allemandes on s'aperçoit que la participation des pays occupés au financement de l'effort de guerre du Reich est allé en augmentant sans arrêt. On a trafiqué sur tout. Dans les comptes de ces sociétés de pillage économique on trouve tout : des cuirs verts, des peaux de lapin chamoisées qui servaient à l'aviation pour filtrer l'essence et remplir les réservoirs, des décorations d'arbres de Noël pour le maintien du moral du peuple allemand, des pierres tombales, du foie gras, des bas de soie, absolument tout ce qui peut exister est passé par leurs mains. Tout, rigoureusement tout... On découvre avec surprise que les voyous ont cohabité parfaitement avec des commerçants honorables, que des entreprises tout à fait normales se sont mises à livrer la totalité de leur production aux allemands au point que la réquisition n'arrivait plus à se faire parce que le marché noir allemand offrait des prix très supérieurs. On continuait tout de même à imposer des réquisitions aux français, mais les réquisitions ne pouvaient plus se faire parce que la marchandise disparaissait entre les mains des trafiquants qui en tiraient des bénéfices absolument gigantesques. Les sommes sont vertigineuses et cela ne coûtait rien à l'Allemagne.

Il faut aborder rapidement le problème des frais d'occupation : nous avons payé 400 millions par jour, puis 300 millions, puis 500 millions de francs, par jour ; c'est-à-dire que pour l'époque c'était plusieurs fois le budget de la France. Les allemands auraient pu acheter la France en totalité s'ils l'avaient voulu et c'est seulement avec la construction du mur de l'Atlantique qu'ils ont réussi à dépenser ce

qu'ils recevaient. Même avec ce gaspillage économique ils n'arrivaient pas à dépenser ces frais d'occupation qui ne constituaient que des avances, car les frais d'occupation n'ont jamais été chiffrés, à aucun moment. C'étaient des "avances" sur frais d'occupation auxquelles s'ajoutaient les réquisitions qui n'entraient pas en compte dans les frais d'occupation.

QUESTION : Comment ces frais ont-ils été remboursés ?

M. JACQUES DELARUE : On les a payés une fois pour toutes et quand les italiens qui avaient été beaucoup plus modestes ont évacué leur zone, les allemands ont exigé que ce que nous versions aux italiens leur soit également versé. Nous avons vraiment été une mine d'or : en marchandises, en hommes, en tout...

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ : En vous écoutant on est de plus en plus atterré par l'aggravation apportée par le régime de Vichy. Et dire qu'on entend des gens encore dire aujourd'hui "oui, grâce à Vichy, la France par rapport à d'autres pays occupés a été méningée", c'est complètement erroné...

M. JACQUES DELARUE : J'avoue que j'ai été atterré quand j'ai découvert il y a quelques semaines en lisant *Le Monde* qu'on venait de trouver un document dans les archives allemandes, je crois, indiquant comment avait été dénoncé le réseau de l'ingénieur Keller, dont je connaissais l'existence (une rue de Paris porte son nom). C'était un ingénieur des PTT qui avait créé un petit groupe complètement autonome de grands techniciens des PTT. Ils avaient loué une villa sur la route de Nancy, cette villa avait à ses pieds une tranchée enterrée, une canalisation dans laquelle passait le câble assurant toutes les liaisons téléphoniques du haut commandement militaire du front de l'Ouest avec Berlin. Ils avaient monté sur ce câble une dérivation qui permettait d'écouter toutes les communications. Vous imaginez l'importance stratégique de ces renseignements ! C'était capital. Cela a duré trois mois. Ces malheureux transmettaient ces renseignements à ce qui restait du Deuxième Bureau à Vichy et j'ai lu dans ce document que c'est Bousquet qui les a dénoncés aux allemands. Ils ont été arrêtés quarante-huit heures plus tard. C'est épouvantable ! Le travail qu'ils avaient fait n'a été d'aucune utilité parce qu'on n'a jamais rien transmis à Londres. Nous avions une conférence à l'I.H.T.P. il y a quelques jours où était l'ambassadeur Stéphane Hessel qui était au B.C.R.A. Je lui ai posé la question. Il m'a dit : "Non, nous n'avons jamais rien reçu". Cela arrivait à Vichy et cela y restait. Et on les a dénoncés, on les a livrés aux bourreaux. Voilà, c'est cela Vichy ! Pour moi, ce n'est pas autre chose !

... Cela s'est passé en 1942 ou 1943, au plus tard 1943, à des moments-clé et quand on pense que dans le même temps, avant l'invasion de la zone sud, au début de 1942, avant le retour de Laval au pouvoir, quand Darlan était le dauphin de Pétain, on accepta de transmettre aux allemands tous les renseignements envoyés par les postes officiels français qui se trouvaient en Afrique occidentale, tous les mouvements des navires Britanniques étaient transmis aux allemands, dans une collaboration totale. Si on ajoute qu'on permit l'utilisation

* Ed. Fayard, 1968.

tion par la Luftwaffe des aéroports en Syrie, en Tunisie, au moment de la campagne d'Afrique, le tableau est complet. Quand on sait aussi qu'on a permis la traversée de la France par des vedettes rapides allemandes qui sont descendues par la Saône et par le Rhône pour gagner la Méditerranée, à la même époque, la période Darlan n'est pas plus brillante que la période Laval.

Tout cela c'est vraiment dans la honte et, quand je me trouvais dans la prison de Limoges au début de 1944, quand Darnand est arrivé, on a créé tout de suite les cours martiales de la Milice. Les chambres spéciales des Cours d'Appel ne voulaient plus condamner à mort des résistants parce que le Procureur général de Toulouse avait obtenu la mort et fait guillotiner Marcel Langer, un résistant, et le Procureur général de Lyon qui avait fait la même chose à Lyon, ont été tous les deux abattus par des groupes juifs de la Résistance. Ensuite les magistrats ne voulaient plus requérir la mort. Tout cela jouait sur le moral et même sur la morale. Darnand a créé avec Laval et l'accord du Maréchal Pétain les Cours Spéciales de la Milice. Je les ai entendues siéger dans la prison de Limoges. Elles étaient composées de trois miliciens, généralement du Deuxième Service, venus d'autres villes, qui siégeaient dans la prison même (à Limoges dans le parloir des avocats) et voilà comment nous les entendions. La première fois, nous ne savions pas ce que c'était. Nous avons entendu entrer un camion qui s'est arrêté dans le chemin de ronde, puis dix minutes ou un quart d'heure plus tard nous avons entendu une troupe en marche qui entrait, puis ensuite des messieurs sont entrés. Le camion apportait des cercueils, le groupe d'hommes, c'était le peloton d'exécution et les trois miliciens étaient les juges. Les accusés n'avaient pas le droit à un avocat, la sentence ne pouvait faire l'objet d'aucune voie de recours, d'aucun appel. La sentence était exécutoire dans l'heure qui suivait et j'ai entendu fusiller vingt-quatre camarades par deux, par trois, dans le chemin de ronde de la prison de Limoges, condamnés par des miliciens français et fusillés par des gardes mobiles français. C'est cela le Vichy du Maréchal !

QUESTION : Que sont devenus ces miliciens ?

Eh bien ! Je suis désolé de vous dire que comme ils siégeaient anonymement on n'en a pratiquement identifié aucun et ils s'en sont sortis, hélas ! Je l'ai écrit. J'ai écrit combien je le regrettai, mais, c'est comme cela... Ils avaient pris toutes leurs précautions.

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ : Il y a beaucoup de réflexions en tout cas à faire et nous retenons votre proposition d'apporter à M. Jacques Delarue ce que vous avez appris dans vos régions, puisque vous appartenez ici à peu près à toutes les régions de France. Vous pouvez dire quels étaient les gens qui arrêtaient, comment, etc... Peut-être cela servira-t-il ?

M. JACQUES DELARUE : Oui ! Je ramasse tous les papiers depuis plus de quarante ans et j'ai beaucoup de choses très précieuses qui me sont venues comme cela par des camarades. Par exemple, à la Libération, on a ramassé beaucoup de choses dans les immeubles occupés par les services allemands ou par les partis

collaborationnistes français. J'ai hérité d'un certain nombre de ces choses ; c'est comme cela par exemple que j'ai l'annuaire téléphonique de tous les services allemands en 1942. Je suis pratiquement le seul à avoir cela en France, avec toute une série de choses de ce genre. Alors souvent on a des documents très précieux et on ne sait pas exactement ce que c'est parce qu'on ne sait pas les placer dans le "puzzle". Maintenant, je sais faire cela.

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ : Vraiment nous vous remercions infiniment.

QUESTION : Sur la Côte d'Azur l'occupation italienne a bien eu lieu. A-t-on pu faire un historique de ce qu'ils ont pu faire ? Parce qu'il y a eu beaucoup de dénonciations aussi, surtout lorsque les juifs sont arrivés sur la Côte et je n'ai jamais su exactement ce qu'a été l'occupation italienne. Ma famille qui était là-bas n'a jamais été ennuyée par les italiens alors qu'ils étaient tous dans la Résistance, que nous avons même eu des juifs à la maison. Les italiens n'avaient pas l'air de chercher des résistants ou autres. Est-ce qu'en réalité ils ont été comme cela ou bien est-ce qu'il y a eu beaucoup de choses qu'on ne sait pas ?

M. JACQUES DELARUE : Tout d'abord, la terminologie est très importante, les italiens n'ont jamais voulu appeler leur zone, zone d'occupation. Ils l'ont appelée "zone d'influence italienne". Deuxièmement il n'y a jamais eu d'aspect antisémite, anti-juif, dans la politique des italiens. Bien au contraire dans une ville comme Grenoble, par exemple, ils se sont opposés à l'action des autorités françaises, ils ont obligé le Préfet à relâcher un certain nombre de juifs qui avaient été arrêtés. Les documents allemands sont remplis de protestations absolument véhémentes contre l'attitude des italiens qui protègent les juifs. Les services spéciaux italiens ont évidemment existé, notamment dans le Midi et aussi en Savoie ; il ne faut pas oublier qu'il y avait les vieilles revendications irréalistes sur la Savoie et le Comté de Nice, mais on peut dire que les italiens se sont conduits assez humainement. Il en était d'ailleurs de même en Italie. J'ai trouvé des documents, par exemple lorsque le Maréchal Pétain interrogait son Ambassadeur auprès du Saint-Siège sur ce qu'on pensait à Rome, au Vatican, des lois anti-juives, il lui répond que Mussolini a pris lui aussi une législation anti-juive de *numerus clausus* mais c'est pour être agréable à son allié Hitler. En fait, on applique ces règles "à l'italienne", par exemple l'architecte de la ville de Rome qui est juif a conservé son poste.

Quand les italiens vont pratiquement lâcher, quand le grand conseil fasciste va renvoyer Mussolini en 1943, les allemands vont immédiatement envahir dès leur arrivée toute cette zone et ils vont faire ample moisson parce qu'il y a des délateurs, il y a des italiens ultra-fascistes qui vivent à Nice et à Monaco et vont devenir des dénonciateurs. Les choses vont prendre tout de suite une tournure extrêmement grave parce que beaucoup de juifs ont trouvé refuge dans cette région où ils sont paradoxalement protégés par la présence italienne, même contre Vichy.

QUESTION (suite) : Il faut dire que, à la fin, les allemands ont arrêté beaucoup d'ita-

liens, que les italiens ont pris le maquis chez nous. J'ai un frère qui allait ravitailler les maquisards italiens.

M. JACQUES DELARUE : Madame, je ne sais pas si vous savez qu'il y a eu une rencontre de coopération entre les mouvements de résistance français et italiens qui a eu lieu à Cuneo, au tout début de 1944. J'ai de bons amis italiens qui ont été dans la Résistance italienne et qui ont été extrêmement mal traités par les allemands.

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ : Bien que ce soit absolument passionnant, je crois que nous n'avons plus énormément de temps. Nous avons encore quelques problèmes à régler, mais nous vous remercions encore, Monsieur et cher Ami, de tout.

(Applaudissements)

NOS PENSIONS

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ : Je voudrais maintenant passer à un autre sujet, mais qui lui aussi nous intéresse énormément, celui des problèmes soulevés par les nouveaux textes gouvernementaux concernant les pensions d'invalidité. Vous en avez certainement entendu parler dans vos régions, dans vos départements, vous avez lu aussi ce que nous avons écrit, en particulier ce que le Docteur Annette Chalut a écrit dans *Voix et Visages*, mais j'ai pensé qu'il serait intéressant pour vous qu'elle veuille bien vous dire où en est la question aujourd'hui et elle continue d'ailleurs à la suivre avec énormément de compétence et d'activité.

LE DOCTEUR ANNETTE CHALUT prend la parole.

Vous aviez lu, je pense, le petit article que j'avais écrit au sujet de nos pensions dans *Voix et Visages* de mars 1991.

Il est très difficile actuellement d'admettre que des avantages accordés dans le passé puissent être remis en cause. Personne de nous n'a voulu y croire, les autres Fédérations comme l'A.D.I.R. ont été aussi confiantes : il est exact que l'article 124-I de la Loi de Finances pour 1990 (n° 89-935 du 29 décembre 1989) avec sa circulaire d'application n° 717-A du 18 septembre 1990... n'avait pas assez "ému" les intéressées et n'a donné lieu à aucune démarche immédiate ; nous avions à tort pensé qu'il n'y aurait pas de circulaire d'application (or, il a fallu huit mois pour la concocter), elle est tombée tard, si tard, qu'arrivait en même temps la discussion du budget de 1991.

Nous n'avions donc contesté ni l'article 124-I ni cette circulaire qui s'avéraient catastrophiques.

Aussi, lorsque nous avons eu connaissance, dans le projet de budget pour 1991, des mesures concernant les Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, vous avez appris que nous avions réagi rapidement, associées aux autres Fédérations : réunion des 60 signataires députés et sénateurs, pour saisir le Conseil constitutionnel, ce qui a abouti à faire déclarer inconstitutionnelle une petite partie du texte qui était passé au cours du vote du budget par l'article 49-3.

Mais nous ne pouvions pas faire remettre en cause les dispositions de la Loi de Finances pour 1990 relatives aux suffixes.

Or si l'on ajoute les inconvénients du passé 1990 et du présent 1991, il est évident qu'il y a énormément de risques à avoir une pension en cours, soit de renouvellement, soit d'aggravation.

Nous avons été choqués par l'assertion de monsieur le Ministre du budget à une réunion de l'Assemblée Nationale du 29/X/1990 : "... actuellement la médecine a les moyens de savoir si une tuberculose est guérie ou non - Si un tuberculeux est guéri selon le médecin, la pension n'a plus lieu d'être - Et s'il y avait une rechute de la maladie ? A ce moment là, il sera toujours possible de redéclencher la procédure. Simplement, on ne maintient pas une pension accordée pour une maladie qui n'existe plus..."

En tant que médecin, je m'inscris en faux : nous savons parfaitement que les déportées ont eu des tuberculoses graves, ayant nécessité dès le retour des séjours en Sanatorium en l'absence de traitements spécifiques à l'époque, que ces tuberculoses ont été à l'origine de complications multiples qui ont perturbé l'existence tout entière, familiale et professionnelle.

Certaines ont eu des épisodes tuberculeux tardifs, certaines en ont actuellement, 45 ans après le retour et toujours en relation avec l'atteinte primitive... Comment dire et sur quels critères valables affirmer une telle certitude de guérison ? Vos taux de pensions pour infirmités définitives doivent rester acquis.

Nous vous demandons, si on porte atteinte à vos droits acquis de nous en faire part. Nous pensons que si beaucoup d'entre nous font des réclamations motivées auprès du Tribunal des pensions, le groupement des démarches sera efficace s'il passe par l'A.D.I.R.

Nous continuons à agir en tentant dès maintenant de nous opposer à toute nouvelle restriction au Code des Pensions dans le projet du budget 1992 et nous cherchons à faire abroger le fameux article 124-I.

Nous désirons être respectées et que notre bonne foi en matière d'état de santé ne soit pas mise en doute, notre déportation en est seule la cause.

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ : Je me permets d'ajouter quelque chose à ce que vient de dire Annette Chalut : c'est que je suis personnellement profondément choquée, pour ne pas dire indignée, et je le dis volontairement à notre Assemblée générale, d'entendre le Secrétaire d'État aux Anciens Combattants ne pas manquer une occasion de redire qu'il y a eu des abus dans les pensions des déportés, etc. Or, cette vieille histoire nous la connaissons depuis bien longtemps. C'est un autre ministère des Anciens Combattants qui n'appartenait pas à la majorité actuelle qui a commencé à mettre en cause les pensions des déportés, parce que certains, très peu, avaient abusé. Il faut dire qu'ils sont morts maintenant, mais on ressort indéfiniment ces histoires-là et ce qui m'indigne le plus c'est non seulement la pensée des camarades qui n'ont vraiment que leur pension et qui ont été habituées à vivre là-dessus, qui en ont besoin pour payer leur loyer, etc. peuvent se trouver devant des situations

diminuées, mais c'est surtout que l'on fasse planer sur nous cette espèce de suspicion.

Nous n'avons jamais rien demandé au départ. Quand la France a reconnu comme des blessures, les maladies des déportés politiques, nous l'avons accueilli avec gratitude. En effet, pour nous c'est la reconnaissance d'un droit moral avant tout et cela nous fait vraiment mal au cœur, en plus à une époque où il y a des falsificateurs de l'Histoire, de pouvoir passer pour des gens qui ont abusé de ces droits. Cela m'indigne profondément et je me permets de le dire volontairement et publiquement en assemblée générale. Je l'ai dit aussi en d'autres termes au Président de la République, comme vous avez pu le lire dans le dernier *Vox et Visages*.

(Applaudissements)

ANNETTE CHALUT : Ce n'est pas un dédommagement, c'est une réparation en rapport avec les affections causées par la captivité et dans le *Journal des Combattants* on dit que M. Méric a voulu moraliser le Code des Pensions et on dit aussi qu'il ajoute : *Commençons par la décision des conseillers constitutionnels, c'est une modification désagréable et que je crois contraire à ce qu'il fallait faire*. Autrement dit, il est contre la décision constitutionnelle. Il dit : *Il n'est pas question de révision totale et dites à vos lecteurs qu'il faut cesser de soutenir la propagande imbécile de certaines associations*.

QUESTION : Je voudrais savoir ce que le Président de la République a répondu à Geneviève, ou de vive voix ou par lettre ?

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ : Le Président de la République m'a répondu oralement, parce que je me suis trouvée avoir à lui présenter mes vœux, non pas comme Présidente de l'A.D.I.R. mais comme Présidente d'A.T.D.-Quart Monde. Il m'a dit qu'il était désolé de ce qui s'était passé mais qu'il ne pouvait être derrière chaque ligne budgétaire. J'ai demandé ensuite à son chargé de mission, qui s'occupe de ces problèmes et qui est M. Jean Kahn, que nous connaissons bien, de me dire ce qu'il pensait de cette réponse du Président de la République. Il m'a dit que ce dernier avait en effet marqué très fortement qu'il ne voulait pas que l'on touche aux pensions des déportés et qu'il l'avait chargé lui, Jean Kahn, de poursuivre les discussions avec le Secrétaire d'État aux Anciens Combattants. D'après les dernières nouvelles que nous rapporte Annette Chalut, ces conversations n'ont pas encore été très incisives. Maintenant j'avais demandé une lettre écrite à M. Jean Kahn, mais je me suis engagée - il ne me l'a donnée qu'à cette condition - à ce qu'elle ne soit pas rendue publique. Je ne vous en donne donc que le contenu et le contenu c'est ce que je viens de vous dire : le Président de la République souhaite qu'on s'en tienne là et que dans la prochaine Loi de finances on rétablisse les choses. Quand il veut marquer sa volonté, je dois dire qu'il la marque !

Espérons qu'il la marquera cette fois-ci, mais vos efforts ne seront pas inutiles, croyez-le bien ! Et je vous conseille de vous adresser très fortement à vos députés et aux maires des villes que vous habitez, à tous les gens, pour leur expliquer la chose parce que cette mauvaise propagande qu'on nous fait actuellement peut nous faire moralement le plus grand tort.

NOS RÉGIONS

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ : Maintenant nous allons entendre pendant quelques instants notre camarade Ginette Vincent, déléguée de Gironde. Vous savez que nous avons l'habitude à chacune de nos Assemblées générales de donner la parole à l'une de nos déléguées. Il est juste que le travail constant qu'elles font soit mis en évidence à nos Assemblées générales.

Et peut-être Ginette nous parlera-t-elle d'un projet de rencontre interrégionale ? Je lui donne donc avec plaisir la parole.

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ : Après une si brillante causerie de M. Delarue, j'ai peur que mon récit vous paraisse un peu fade. Je suis donc comme vous a dit Geneviève, déléguée pour la Gironde, les Landes, la Dordogne et la Charente-Maritime. La section est très étendue mais ne compte plus que 25 adhérentes, deux en Dordogne et deux dans les Landes. J'essaye comme toutes de faire des réunions le plus souvent possible. Nous nous retrouvons pour déjeuner à cinq en général. Ce sont les plus fidèles. De temps en temps la participation est plus forte. Au dernier repas nous étions huit. J'ai des nouvelles des autres au moins une fois l'an puisqu'elles règlent leur cotisation. Pour maintenir le contact, je téléphone, j'écris. Certaines n'habitent pas Bordeaux et se déplacent difficilement, aussi les communications durent-elles un bon moment.

En dehors du soutien moral que l'on peut apporter à certaines ou du plaisir que l'on peut avoir à passer un moment ensemble, d'autres occupations me réclament bien entendu. Je fais partie de la Commission qui étudie les dossiers pour l'obtention de la carte de déporté ou d'interné et bien que cela puisse paraître impensable, il y a encore des demandes. Ainsi, je suis encore convoquée le mardi 16 avril à la Commission Interdépartementale des Anciens Combattants.

Dans le département, bien sûr, il y a beaucoup de monuments ou de simples plaques. S'il fallait que j'assiste aux nombreuses cérémonies commémoratives je n'aurais plus un moment à moi ! Je m'efforce d'être présente le plus souvent possible. En avril — cela commence à peu près à ce moment-là — à Soulac, devant le monument dédié aux 350 combattants tués pour la libération de la pointe de Graves, on se souvient que pendant le long hiver 1944/45, des troupes françaises sous le commandement du colonel de Milleret ont assiégié des allemands qui s'étaient solidement retranchés à droite et à gauche de l'estuaire pour interdire l'accès au port de Bordeaux et ils n'ont réussi à libérer cette pointe du Médoc qu'en 1945.

J'ouvre une parenthèse qui n'a rien à voir avec cette libération, mais le maire de Soulac de 1919 à 1944 était Georges Mandel qui a été assassiné par la Milice.

Bien entendu, en collaboration avec les associations de déportés je m'occupe de l'organisation de la Journée du Souvenir. A Bordeaux, depuis toujours, nous sommes très aidés par la municipalité. Le monument rappelant la déportation est érigé au pied des deux

tours conservées du Fort du Hâ, l'ancienne prison de Bordeaux. Pendant l'occupation c'était le point de départ pour la déportation ou les fusillades au camp de Souges.

Le 8 mai, en général, je me retrouve à Soulac où il est nécessaire de raviver le souvenir de la déportation, car, vous savez, dans les petites villes on n'y pense plus beaucoup. C'est aussi à Soulac que j'assiste à la commémoration de l'Appel du 18 juin. Nous avons réussi, quelques soulacais et moi-même, à apposer un médaillon du Général de Gaulle sur un mur de la Mairie. De ce fait nous avons un lieu bien précis pour inciter la population à se joindre à nous le 18 juin et le 9 novembre, et nous avons aussi organisé une exposition sur le Général de Gaulle du 1^{er} au 15 juillet.

Le 17 juin, c'est devant une croix de Lorraine à l'entrée de la base aérienne 106 à Mérignac que l'on se souvient que c'est de là que le Général de Gaulle s'est envolé pour aller en Angleterre. Près de Castillon-la-Bataille, les membres du réseau C.N.D.-Castille (Confrérie Notre-Dame) se réunissent au lieu-dit les Salles-de-Castillon devant un monument qui rappelle les nombreux passages entre la zone libre et la zone occupée du colonel Rémy. Là, Marie-Ange Gaudin qui faisait partie du réseau C.N.D.-Castille se charge de représenter l'A.D.I.R.

Tout près — cela n'a rien à voir avec la Résistance — un autre monument : c'est là que le général anglais Talbot a perdu la dernière bataille de la guerre de Cent ans. C'est pourquoi le pays s'appelle Castillon-la-Bataille et chaque année, ils font une fête pour rappeler cela !

A Saucats, à une trentaine de kilomètres de Bordeaux, à la ferme de Richemont, s'élève un Mémorial. Treize jeunes lycéens formant une école de cadres au service de la Résistance furent tués le 14 juillet 1944 par des soldats allemands aidés de miliciens. D'autres maquis ont été aussi attaqués en 1944 ; des petits maquis : le maquis de Lorette, le maquis de Vignes-Oudides. Au mois d'octobre, au camp de Souges, une foule nombreuse vient honorer la mémoire des 300 hommes qui furent fusillés là entre 1941 et 1944.

Et puis, bien sûr, il y a le Concours de la Résistance et de la Déportation. Les réunions à l'Inspection académique qui se charge de faire parvenir les dossiers pour la préparation du Concours dans les établissements scolaires. Avec les Amis de la FNDIR, nous allons dans les collèges et les lycées du Médoc qui veulent bien nous recevoir. D'autres se déparent pour aller dans les autres régions de la Gironde. Et je dois dire que jusqu'à maintenant je ne suis pas beaucoup aidée par les adhérentes de l'A.D.I.R. ! J'assiste à la correction. Nous emmenons les lauréats à Oradour-sur-Glane au mois de mai et puis c'est la distribution des prix, toujours une très belle cérémonie.

Enfin, que ce soit pour ceci ou pour cela, il faut se déplacer, donner de son temps, même si on n'en a pas toujours envie, et j'essaye de faire de mon mieux pour que l'A.D.I.R. soit représentée et connue dans la région.

(Applaudissements)

M^{me} DE GAULLE ANTHONIOZ. Merci, chère Ginette. Cela nous a donné envie en tout cas d'aller voir le monument de la guerre de Cent ans !

M^{me} GINETTE VINCENT. Il n'est pas très loin en effet de celui du Colonel Rémy.

M^{me} DE GAULLE ANTHONIOZ. Nous irons ! Nous avons déjà fréquenté les monuments de la guerre de 70 ! Nous irons jusqu'à la guerre de 100 ans !

UN LIVRE...

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ : Je voudrais demander à Anise Postel-Vinay qu'elle présente brièvement le livre de Haïdi Hautval dont nous avons parlé tout-à-l'heure.

ANISE POSTEL-VINAY : le témoignage du docteur Hautval dont Miarka vous a parlé et qui vient d'être publié par les éditions Actes-Sud se présente sous la forme d'un petit livre de couleur discrète — discrète comme était son auteur. Si discrète, que peu d'entre vous l'ont connue personnellement, je crois.

Notre camarade Haïdi Hautval, originaire d'Alsace, était médecin. C'était donc le Docteur Adélaïde Hautval. Elle est morte il y a trois ans maintenant.

Ce livre reproduit simplement, strictement, les notes qu'elle a écrites en 1946, peu après son retour de déportation à Auschwitz, puis à Ravensbrück. A Auschwitz, elle avait été affectée à l'affreux Block 10, le Block des expériences pseudo-médicales sur la stérilisation des jeunes filles et des jeunes femmes. Elle avait été aussi le médecin d'un Block d'Allemandes asociales. Elle put ainsi voir de près deux des pires crimes de la longue chaîne des crimes perpétrés dans les camps de concentration : les expériences humaines et le tri des plus malades pour les achever, la "sélection", comme nous disions.

Or ces deux crimes étaient perpétrés par des médecins, d'authentiques médecins, les confrères d'Haïdi. Cela dépassait tout ce qu'une conscience normale pouvait imaginer. Haïdi nota tout cela en 1946.

Onze ans plus tard, le Professeur Clauberg qui s'était livré à de si cruelles expériences à Auschwitz, sous les yeux d'Haïdi, passa en justice. Haïdi, convoquée comme témoin par le juge d'instruction de Trèves, se rendit compte peu à peu que les crimes de Clauberg risquaient de ne pas être reconnus comme crimes : pour le Tribunal, le Professeur Clauberg n'aurait fait que travailler dans le cadre de la loi allemande sur la stérilisation forcée, la loi du 14 juillet 1933.

Le ciel aidant, Clauberg mourut en prison avant son procès. Mais Haïdi resta bouleversée et exprima ses craintes pour l'avenir dans notre bulletin *Voix et Visages*.

Trente ans plus tard, Haïdi travailla très activement au livre *Les chambres à gaz, secret d'état*, mis en chantier par son ami et camarade d'Auschwitz, l'autrichien Hermann Langbein. Replongée dans cette chaîne infinie de crimes, Haïdi sentit qu'elle devait, elle aussi, laisser aux générations qui nous suivent, ce qu'elle avait vu au cœur de l'Allemagne nazie, et, en 1987, elle mit au point son manuscrit de 1946 et nous le confia.

Et justement, deux ans après — mais Haïdi n'était plus là pour le voir — quelques jeunes médecins, particulièrement soucieux des problèmes contemporains d'éthique médicale,

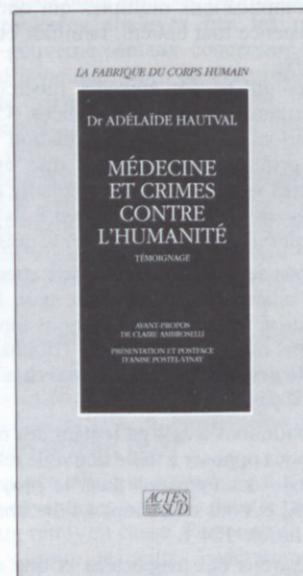
furent frappés par la portée du témoignage du Docteur Hautval, frappés aussi par l'élégance et la rigueur de sa personnalité. Il faut dire ici que Haïdi, qui avait été gardée en prison pour avoir refusé de reconnaître que "les juifs n'étaient pas des gens comme les autres" — ce que les Allemands voulaient lui faire dire — avait aussi refusé, à Auschwitz, de prêter son assistance technique aux médecins criminels. Elle s'attendit alors à être exécutée, mais elle fut sauvée à la dernière minute, grâce au courage et à l'astuce de la camarade chargée du Revier, une communiste allemande.

Ce sont donc de jeunes médecins qui ont pris l'initiative de faire éditer le témoignage de Haïdi pour leurs confrères et pour les étudiants en médecine.

Ils m'ont demandé de présenter Haïdi au début de l'ouvrage et, en post-face, de replacer son témoignage dans l'ensemble des expériences humaines des camps de concentration.

Cela fait donc ce petit livre modeste, mais important, que nous avons maintenant le devoir de diffuser, particulièrement dans les milieux médicaux et paramédicaux.

(Applaudissements)



GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ : comme vous l'avez vu dans le n° 223 de *Voix et Visages*, vous pouvez adresser votre commande à l'A.D.I.R. qui vous enverra ce livre franco de port pour la somme de 90 F.

Nous remercions beaucoup Anise car c'est là aussi une histoire qui nous a passionnées et nous meurtrit chaque fois.

Les camps d'internement en France

Notre amie Marie-Suzanne Binétruy rassemble une documentation sur les camps d'internement en France 1939-1944, zone nord et zone sud, en vue d'un article pour *Voix et Visages*.

Elle fait appel à la mémoire des uns et des autres qui auraient vécu auprès d'un camp d'internement connu comme tel (ainsi Beaune la Rolande, Gurs) ou auprès d'un lieu transitoire de rassemblement.

Nous vous remercions d'envoyer vos témoignages au siège de l'A.D.I.R. qui les fera suivre.

Elections

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ présente les candidatures au conseil d'administration. Quatre membres sortants sont rééligibles : M^{me} Ferrière, Rème, Saunier, Troller.

"Par contre, nous avons deux nouveaux postes à pourvoir. Hélas ! celui de notre chère Jacqueline Rameil et celui de Maguy Degeorge.

"Nous avons coopté en conseil le docteur Annette Chalut d'abord pour remplacer Jacqueline Rameil et puis Ginette Lebrell pour remplacer Maguy Degeorge. Mais le choix pour être valable doit être ratifié par l'Assemblée générale.

"Annette Chalut a été déportée. Elle est une 39 000. Elle a été à Ravensbrück, Hanovre, Limmer et Bergen-Belsen. Elle était au réseau NAP et beaucoup la connaissent comme médecin chargé des expertises à l'Office National des Anciens Combattants. Dans le problème difficile de nos pensions sa compétence et son dévouement sont irremplaçables.

"Ginette Lebrell a bien voulu remplacer notre déléguée de Paris alors qu'elle était déjà déléguée-adjointe des Hauts-de-Seine. Elle a même gardé les deux fonctions (*Applaudissements*). C'est une 57 000.

"L'histoire de son convoi, de son groupe, mérite d'être racontée. Elle a fait 200 km à pied avec ses camarades avant d'être libérée. Elle était au réseau "Alliance". Évidemment les Parisiennes et celles de la région parisienne la connaissent particulièrement bien car elle est d'une activité et d'une fidélité constantes à toutes nos réunions du lundi. Mais faites sa connaissance, vous n'aurez qu'à vous en louer car c'est quelqu'un que nous aimons toutes beaucoup."

(*Applaudissements*)

Les bulletins de vote sont ramassés. La séance est levée. La plupart des camarades prennent les autobus pour aller à l'Etoile. Puis la journée se termine par un sympathique dîner à la Maison des Polytechniciens.



Aucune fleur, jamais, ne doit rester sur la tombe.

Journée à Colombey-les-deux-Eglises

Le vendredi 22 mars au lendemain de l'Assemblée générale a eu lieu le pèlerinage à Colombey-les-deux-Eglises.

Un groupe de 80 déportées et internées (certaines accompagnées de leur mari) se sont retrouvées à 8 h 30 devant le siège de l'A.D.I.R. où nous nous sommes réparties en deux petits cars très confortables.

Nous étions heureuses d'être ensemble pour une longue journée, riche de souvenirs et de chaude amitié. Nous avions l'impression de remonter le cours du temps, jusqu'à cet appel prophétique du 18 juin 40, qui nous avait rendu espoir et fierté. Pour beaucoup d'entre nous, cet appel avait décidé de l'orientation de notre vie. Certaines, malheureusement, n'étaient pas revenues de la nuit des camps.

Après avoir quitté Paris sous la pluie et traversé une région plate et délavée, nous avons

abordé une partie de la Champagne plus vallonnée, morcelée de terres labourées et de champs de blé. Nous sommes arrivées en fin de matinée, à Colombey-les-deux-Eglises.

C'est alors que nous avons vu surgir, au tournant de la route, sur la colline, l'immense Mémorial érigé à la mémoire du général de Gaulle, dominant les arbres et l'horizon, de sa croix de Lorraine. Ce fut, pour moi, un temps fort de la journée.

Déjeuner agréable dans un cadre rustique à "l'Auberge de la Montagne". Nos pensées, durant le repas, vont à nos amies malades qui n'ont pu se joindre à nous cette année.

Départ ensuite pour La Boissière, isolée dans son parc à l'écart du village. La maison fut occupée par les Allemands durant la guerre. C'est là que de Gaulle vécut sa "traversée du désert" de 1946 à 1957 avant de s'y retirer en 1969.



En pénétrant dans la propriété, sous les hautes futaies qui cernent la demeure, chacune a éprouvé un besoin de silence et de recueillement. Le site est grave, un peu sévère, à la mesure de l'homme qui l'a choisi.

Après quelques explications du garde qui nous a reçues, nous avons pénétré à l'intérieur de la maison pour visiter les quatre pièces du rez-de-chaussée. (L'amiral de Gaulle habite actuellement le 1^{er} étage.) Le vestibule que nous avons traversé est orné de nombreux souvenirs de voyages, de masques africains en particulier.

Dans la salle à manger, la cheminée aux carreaux de Delft anciens est surmontée d'une admirable statue de bronze, représentant un homme seul, aux muscles tendus, qui tire, de toute la force de son énergie, sur la proue d'un bateau enlisé. Tout, ici, se pare de symboles, y compris les deux coqs, dont l'un en mosaïque, fut offert au général de Gaulle par le roi d'Afghanistan, l'autre — je crois — par la ville de Lille où naquit le Général. L'intérieur de la maison donne une impression d'intimité familiale et de sobre simplicité.

La bibliothèque est riche en livres d'histoire. Les photos dédicacées des grands hommes d'Etat de l'époque (avec Churchill au milieu) semblent figées dans l'éternité. Tout est resté en place, y compris la table de bridge où mourut le Général en novembre 70. Le souvenir de ce dernier semble se concrétiser à chaque pas ; la maison respire dans ses profondeurs.

Le petit bureau d'angle, où de Gaulle écrivit ses mémoires, ouvre sur le parc et les horizons

Notre camarade Yvette Farnoux, membre du Conseil d'administration, a été nommée par décret du Président de la République en date du 9 avril 1991, un des seize membres du Conseil de l'Ordre National de la Légion d'honneur.

lointains, en direction du couchant. On imagine aisément combien ce site doit être propice aux grandes idées constructives. Il y a pourtant un peu de nostalgie dans ce paysage proche des Ardennes, qui évoque un passé lourd de guerres meurtrières.

Mais la vie n'a jamais dit son dernier mot : dans le parc, les forsythias sont en fleurs et le printemps commence à poindre...

Il serait trop long de tout énumérer : ce qui a compté pour moi c'est l'impression que le temps n'avait pas de prise sur l'histoire, et qu'il est des lieux privilégiés "où souffle l'esprit". A nous, anciennes internées et déportées, d'aider à préserver le souvenir de cette époque, où la Résistance, suscitée par de Gaulle, unifiée par lui, se mit au service de la liberté.

Nous avons ensuite visité le cimetière qui jouxte la petite église de Colombey. Au centre s'élève un monument à la mémoire du Général. Tout autour, de nombreux ex-voto sont comme autant de témoignages de reconnaissance. Les divers groupements de Résistance et les réseaux de la France Libre y ont déposé leur pierre ; on y trouve l'hommage de beaucoup de pays étrangers, l'hommage d'amicales régimentaires et de lauréats du Concours de la Résistance et de la Déportation ; partout aussi de multiples croix de Lorraine portant le nom de villes ou de petits villages de France. J'ai été très émue par l'expression de la ferveur populaire, et frappée par une main anonyme : "Mon Général, je vous remercie." J'ai évoqué alors tous ces résistants obscurs qui ont risqué leur vie comme une chose parfaitement naturelle.

La tombe blanche où reposent le Général, sa femme et sa fille Anne, m'a frappée par sa rigueur et sa simplicité.

Puis nous nous sommes rendues au pied du Mémorial en granit rose et en bronze qui mesure près de 45 mètres de haut. J'ai relevé sur une plaque du mur de soutènement, une formule de De Gaulle qui m'a semblé très belle dans sa permanente actualité :

"En notre temps, la seule querelle qui vaille est celle de l'Homme... C'est l'Homme qu'il s'agit de sauver, de faire vivre et de développer." (D.G.)

Notre retour fut sans histoire, émaillé de chants scouts nous rappelant notre enfance, mais aussi nos efforts, à Ravensbrück, pour essayer de nous regrouper et pour chanter en chœur (nous avons adressé une pensée particulière à Marianne Racine), d'autres ont sommeillé agréablement.

Cette journée était une manière d'être fidèles, de remonter très haut dans le temps, de le nier peut-être... C'était surtout le désir de conjurer la nostalgie de la séparation proche.

Merci à l'A.D.I.R. et à Miarka d'avoir si bien organisé cette assemblée générale, dans la fidélité au passé et à nos amies disparues. Merci aussi à notre Présidente, Geneviève qui nous a manqué tout au long de la journée, dont le dévouement et l'amour des autres rayonnent sur toute l'association.

Violette Maurice

Un nouveau statut pour l'Institution Nationale des Invalides

Héritière de l'Hôtel Royal des Invalides créé en 1674 par Louis XIV, l'Institution Nationale des Invalides gère aujourd'hui un budget de 80 millions de francs et dispose d'un Centre de pensionnaires et d'un centre médico-chirurgical.

Conformément au souhait exprimé par Monsieur le Président de la République en octobre 1989 et suivant les conclusions de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, à la suite d'une enquête diligentée par le Département ministériel, il est envisagé de transformer l'Institution Nationale des Invalides en un établissement public à caractère administratif, afin de la doter d'une autonomie et d'une organisation administrative et financière conformes à sa mission et à son activité.

La loi lui conservera ainsi sa spécificité.



Face au Mémorial, le 22 mars 1991 :

"En notre temps, la seule querelle qui vaille est celle de l'Homme... C'est l'Homme qu'il s'agit de sauver, de faire vivre et de développer." (D.G.)

CARNET FAMILIAL

NAISSANCES

Notre camarade Elisabeth Guillemin, de Francheville (21) a la joie de faire part de son vingtième petit-enfant, Florent (février 91).

Notre camarade Monique Lepoutre-Christians, de Villeneuve d'Asq (59) a la joie d'annoncer la naissance de son premier petit-fils Tangy, chez Huguette et François Lepoutre-Brabant son fils, mars 1991.

Notre camarade Denise Place née Asset, du Pas-de-Calais, a la joie d'annoncer la naissance de son arrière-petit-fils (fils de sa petite fille Myriam) : David Jager, le 21 février à Metz.

DÉCÈS

Notre camarade Jackie Guyet, de Saint-Valier (Alpes-Maritimes) est décédée le 28 février 1991.

Notre camarade Andrée Peron est décédée.

Notre camarade Paulette Charpentier, Trésorière de l'A.D.I.R. à Paris, a perdu son mari le 7 mars 1991.

Mme Paule Cathelain-Nicolle, Amie de l'A.D.I.R., est décédée à Angers au mois de mars.

Notre camarade Hélène Joly, du kommando Hanovre, a perdu sa fille âgée de 40 ans, Montbéliard, le 7 avril 1991.

Notre camarade Andrée Girard, de Paris, a perdu sa petite-fille, Madame Agnès Jordan, le 2 mars 1991.

Notre ami Georges Wellers, qui souleva une violente émotion lors de l'Assemblée générale du 10 mars 1983 en nous parlant de la déportation des enfants juifs du camp de Drancy, est décédé le 4 mai dernier.

La XVII^e Chambre du Tribunal Correctionnel de Paris a condamné Robert Faurisson, le 22 mars 1991, à 100 000 F d'amende, avec sursis, en vertu de la loi du 13 juillet 1990, appliquée pour la première fois. L'une des dispositions de cette loi interdit à quiconque de mettre en doute les crimes contre l'humanité jugés par une juridiction française ou internationale.

ERRATUM

Dans le n° 223 de *Voix et Visages* il fallait lire :

Notre camarade Claude Stein, de Sanary, a perdu son mari le 11 novembre 1990.

Nous avons encore des retours de "Voix et Visages". Ayez la gentillesse, en nous signalant les nouvelles adresses de camarades qui ont déménagé, de mentionner aussi leur ancienne adresse. Vous nous facilitez la mise à jour du fichier d'envoi de notre bulletin.

Directeur-Gérant : G. ANTHONIOZ

N° d'enregistrement à la

Commission paritaire : 31 739

GROU-RADENEZ & JOLY IMPRIMEURS - (1) 42 60 37 37 - PARIS 6